



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6062^e séance

Jeudi 8 janvier 2009, 10 heures

New York

Provisoire

| | | |
|--------------------|---|---------------------------|
| <i>Président :</i> | M. Lacroix | (France) |
| <i>Membres :</i> | Autriche | M. Mayr-Harting |
| | Burkina Faso | M. Tiendrébéogo |
| | Chine | M ^{me} Zhang Dan |
| | Costa Rica | M. Urbina |
| | Croatie | M. Vilović |
| | États-Unis d'Amérique | M. McMahan |
| | Fédération de Russie | M. Rogachev |
| | Jamahiriya arabe libyenne | M. Dabbashi |
| | Japon | M. Takasu |
| | Mexique | M. Heller |
| | Ouganda | M. Butagira |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M ^{me} Pierce |
| | Turquie | M. İlkin |
| | Viet Nam | M. Bui The Giang |

Ordre du jour

Exposé du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Exposé du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Le Président : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. António Guterres, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Guterres à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. António Guterres, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Je lui souhaite la bienvenue au nom des membres du Conseil de sécurité et je lui donne maintenant la parole.

M. Guterres : Je voudrais tout d'abord exprimer ma gratitude pour l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant le Conseil de sécurité.

À titre personnel, Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter à l'occasion de l'accession de la France à la présidence du Conseil en ce début d'année. L'excellente coopération qui existe la France et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est solide, et elle s'est révélée particulièrement fructueuse pendant la récente présidence française de l'Union européenne.

(l'orateur poursuit en anglais)

Permettez-moi de continuer en anglais.

Je souhaite aussi saluer la présence des cinq nouveaux membres élus du Conseil de sécurité – l'Autriche, le Japon, le Mexique, la Turquie et l'Ouganda. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) bénéficie d'une relation ancienne et positive avec l'ensemble de ces pays, mais j'aimerais remercier tout particulièrement l'Ouganda

d'avoir accepté d'accueillir un sommet extraordinaire sur les déplacements forcés en Afrique. Au cours de ce sommet, en avril prochain, les chefs d'État africains examineront une nouvelle convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance des personnes déplacées. Si elle est adoptée, comme nous l'espérons tous, cette convention sera le premier instrument international juridiquement contraignant portant expressément sur le déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays. Elle montrera aussi que l'Afrique prend les rênes sur cette question qui préoccupe vraiment le monde.

En janvier 2006, j'ai informé le Conseil que le nombre de réfugiés était le plus bas jamais enregistré en près d'un quart de siècle. Malheureusement, en dépit de mouvements de rapatriement à grande échelle, il y a eu, au cours des deux années suivantes, une augmentation notable du nombre de réfugiés, en raison essentiellement des situations en Iraq et en Somalie. Nous sommes encore en train de compiler les dernières statistiques, mais d'après nos estimations actuelles, le nombre total de réfugiés qui relèvent du Haut-Commissariat dépasse les 11 millions, sans compter les 4,6 millions de Palestiniens qui relèvent de la responsabilité de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Le nombre de personnes déplacées à cause des conflits a également augmenté et est aujourd'hui supérieur à 26 millions dans le monde. Si c'est aux États qu'incombe la responsabilité principale de la protection et du bien-être de leurs citoyens déplacés, certains n'ont pas la capacité, voire la volonté, de s'en acquitter. Chaque fois que cela est possible, le HCR travaille donc en collaboration avec l'ensemble de la communauté humanitaire selon ce qu'on appelle le principe de la responsabilité sectorielle afin d'aider les États à fournir aux personnes déplacées une protection, une aide et des solutions.

Une autre question prioritaire pour le HCR, ce sont les cas d'apatridie. Dans les pays disposant de données fiables, il y a au moins 3 millions de femmes, d'enfants et d'hommes apatrides, mais le chiffre mondial pourrait atteindre les 12 millions pour le monde entier.

Au cours de mon présent exposé, je parlerai d'abord des récentes tendances en matière de déplacement des personnes à l'intérieur de leur pays. J'évoquerai ensuite trois grands défis auxquels le Haut-

Commissariat est confronté et où le rôle du Conseil de sécurité est extrêmement pertinent. Et enfin, je formulerai quelques observations sur le règlement des cas de déplacements forcés.

Dans la mesure où les déplacements forcés découlent souvent de la persécution et des violations graves des droits de l'homme, ils sont également souvent le résultat de menaces ou d'atteintes à la paix et à la sécurité internationales. En même temps, négliger des situations de déplacement peut constituer une menace pour la paix et la sécurité. Ainsi, les situations dont le Conseil est saisi sont souvent celles où le HCR est très profondément engagé.

Dans le monde d'aujourd'hui, je perçois deux groupes de conflits. Le premier passe de l'Asie du Sud et du Sud-Est par le Moyen-Orient pour arriver jusqu'au Soudan et au Tchad et dans la corne de l'Afrique. De Peshawar à Kandahar, de Mossoul à Gaza, et de El Geneina à Mogadiscio, nous sommes confrontés à une série de crises distinctes qui ont chacune leurs racines historiques. Mais malgré cela, ces conflits sont aujourd'hui de plus en plus interdépendants; ensemble, ils ont des implications majeures pour la paix et la sécurité mondiales et suscitent toute l'attention de la communauté internationale.

Ces conflits sont au cœur de nombre de catastrophes humanitaires contemporaines et ont fait environ deux tiers du nombre total de réfugiés dans le monde. Ils exigent une réponse humanitaire énergique. S'il est d'une importance vitale de fournir aux victimes des conflits armés une protection et une aide essentielles, nous devons reconnaître également qu'il y a des limites à l'action humanitaire, laquelle ne peut pas régler des conflits intra- et interétatiques profondément enracinés. Comme toujours, la solution ne peut être que politique, et la contribution de l'ONU au règlement efficace et équitable de ces conflits est indispensable pour la crédibilité de l'Organisation, en particulier parmi certains segments de l'opinion publique internationale.

Je voudrais à présent entrer un peu plus dans les détails. En Afghanistan, l'intensification du conflit, aggravée par le ciblage délibéré des travailleurs humanitaires, a limité l'accès humanitaire à environ la moitié du territoire. Malgré cela, en 2008, avec notre appui, 278 000 Afghans, en provenance essentiellement du Pakistan, sont rentrés au pays.

En fait, ce nombre considérable de rapatriés n'a pas été le résultat d'une amélioration notable de la situation dans le pays. Au contraire, la plupart des rapatriés sont rentrés en raison de l'insécurité croissante qui règne dans les régions avoisinantes du Pakistan et de la baisse du niveau de vie des réfugiés dans les centres urbains, conséquence de la crise économique. En fait, la violence, la mauvaise gouvernance et le déficit de développement en Afghanistan font que 3 millions des citoyens du pays restent exilés au Pakistan et en Iran.

Nous assistons actuellement à une nouvelle dimension de la crise dans la région, à savoir le déplacement de quelque 300 000 personnes dans la Province de la frontière du Nord-Ouest du Pakistan et dans les zones tribales sous administration fédérale. En Afghanistan, le HCR a un accès très limité, et d'importantes contraintes entravent la fourniture de l'aide humanitaire.

Ces faits nouveaux ont confirmé que la situation afghane ne saurait être comprise ou abordée isolément. En conséquence, il y a tout juste deux mois, le Gouvernement afghan et le HCR ont organisé une conférence internationale à Kaboul afin de consolider une stratégie globale pour le retour durable et la réintégration des réfugiés et des déplacés afghans. Ceci a été cité comme une manifestation positive de la coopération régionale dans le récent rapport du Conseil de sécurité sur sa mission en Afghanistan. Toutefois, le succès de la conférence dépendra de son suivi, qui doit être fermement assuré par toutes les parties prenantes sur la base d'un engagement national et international renforcé en faveur de la sécurité, de la gouvernance et du développement économique et social.

En Iraq, avec l'amélioration de la situation en matière de sécurité, le HCR s'emploie à aider le Gouvernement à créer les conditions appropriées pour le retour volontaire et la réintégration durable des réfugiés et des personnes déplacées. Cependant, il y a encore beaucoup de chemin à parcourir. Le retour volontaire doit s'effectuer dans la sécurité et la dignité. Il est dès lors impératif que les États préservent l'espace d'asile qu'ils ont mis à la disposition des réfugiés irakiens pendant les cinq dernières années, dans la région et au-delà. Plus de 2 millions d'Irakiens sont encore accueillis, principalement par la Jordanie et la Syrie, de façon très généreuse, et autant de personnes demeurent déplacées à l'intérieur de l'Iraq.

J'appelle les États les plus prospères du monde à offrir leur plein appui aux pays et organisations qui portent le fardeau de l'exode iraquien, à la fois par une assistance matérielle et en donnant davantage de possibilités de réinstallation aux Iraquiens vulnérables pour lesquels le rapatriement volontaire n'est pas une option viable.

Pour préparer les retours, le représentant du HCR en Iraq, jusqu'à présent basé à Amman, a été redéployé à Bagdad en mars 2008. Nous avons aussi établi une présence internationale à Erbil, Mosul et Basra. Nous avons du personnel national dans 11 des gouvernorats du pays et nous prévoyons d'élargir encore notre présence et nos activités en Iraq dans la mesure où l'évolution des conditions de sécurité le permettra. Au-delà de la sécurité, un retour durable en Iraq exigera des mesures efficaces de restitution de biens, ou d'indemnisation pour ceux qui ne peuvent pas regagner leurs lieux d'origine, et le plein accès, en toute équité, aux services sociaux et aux systèmes de distribution publique.

Au Darfour, l'effroyable catastrophe humanitaire et des droits de l'homme continue. Plus de 2 millions de personnes sont toujours déplacées à l'intérieur du pays, et près de 250 000 Soudanais ont cherché refuge rien qu'au Tchad. En l'absence d'un accord politique entre le Gouvernement de Khartoum et les différents mouvements rebelles, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour risque de ne pas pouvoir répondre aux attentes des populations concernées en matière de sécurité. Ce serait un coup terrible pour ces personnes, avant tout, mais aussi pour la crédibilité des organisations concernées et de la communauté internationale dans son ensemble. Même si l'on parvient à conclure un accord de paix global, à renforcer la force internationale et à mettre fin à l'impunité, des investissements considérables seront nécessaires pour rétablir l'équilibre social, économique et écologique du secteur tout en garantissant une harmonie entre les différents groupes ethniques et entre les agriculteurs et les éleveurs, en surmontant les tensions créées par l'appauvrissement des ressources en eau et les taux de croissance élevés de la population.

En Somalie, les difficultés endurées par la population sont bien connues du Conseil. Plus d'un million de Somaliens dépendent déjà de l'aide alimentaire, et toute limitation supplémentaire de l'accès humanitaire pourrait entraîner de nouveaux déplacements d'une ampleur décourageante. Préserver la capacité du Programme alimentaire mondial de

poursuivre son programme de distribution alimentaire est absolument essentiel étant donné la complexité de la situation politique qui prévaut actuellement. Le fardeau placé sur les États voisins, notamment le Kenya, le Yémen et Djibouti, est déjà énorme. Toute nouvelle détérioration pourrait dépasser les capacités régionales, déjà sollicitées à l'extrême, et entraîner une catastrophe de proportions sans précédent.

Le HCR n'est pas présent à Gaza. Un autre organisme des Nations Unies, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), a été créé avant que le HCR n'existe pour répondre aux besoins des réfugiés palestiniens dans cette zone. Même si nous ne sommes peut-être pas directement impliqués, il m'est impossible de ne pas faire référence à l'actuelle crise politique et humanitaire. À Gaza, la population civile n'est même pas autorisée à fuir pour se réfugier ailleurs. Je tiens à exprimer la solidarité sans faille du HCR avec l'action de l'UNRWA et j'appelle à une stricte adhésion aux principes humanitaires à l'intérieur et autour de Gaza, en particulier au respect du droit universel de demander l'asile et d'en bénéficier.

Au-delà de ce premier groupe de conflits interdépendants, il faut citer la multiplication et l'approfondissement d'autres conflits à travers le monde. Mais contrairement aux situations que je viens d'évoquer, ils ne retiennent généralement pas l'attention internationale, essentiellement parce que leurs retombées sont locales ou tout au plus régionales. Ils ne sont normalement pas perçus comme ayant une incidence sur la sécurité mondiale. La République centrafricaine en est un exemple typique. Bien qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, bien peu dans le monde savent que quelque 100 000 réfugiés ont été contraints de fuir vers le Tchad et le Cameroun et que plus de 200 000 de ses ressortissants sont déplacés dans leur propre pays et vivent dans le plus grand dénuement.

Nous pourrions nous pencher sur de nombreuses autres crises à travers le monde, mais je vais m'intéresser à une situation en particulier en raison de son importance pour les travaux tant du Conseil de sécurité que du HCR : la République démocratique du Congo. L'attention de la communauté internationale a récemment été concentrée sur le Nord-Kivu. Comme je l'ai dit précédemment, il n'y a pas de solution humanitaire à ce conflit. La solution doit être politique et impliquer la République démocratique du Congo, le Rwanda, d'autres acteurs régionaux et la communauté

internationale dans son ensemble. La tragédie qui se déroule actuellement dans le Nord-Kivu a un héritage historique complexe issu de la domination coloniale et exacerbé plus récemment par le génocide au Rwanda et deux guerres civiles au Congo. La solution doit également prendre en compte la présence des Forces démocratiques de libération du Rwanda dans la région, qui sape toute possibilité d'accord de paix. La paix sera de courte durée si les problèmes sous-jacents de l'accès aux terres, de la propriété, de la citoyenneté, des relations interethniques et de la représentation des minorités ne sont pas résolus.

Mais la République démocratique du Congo ne se limite pas au Nord-Kivu. Nous avons observé récemment des déplacements massifs de population en Ituri et dans la province Orientale. Des violations graves des droits de l'homme sont aussi commises dans le Sud-Kivu, visant tout particulièrement les femmes et les enfants, et, tous les six mois, le nombre de victimes inutiles dans le pays provoquées par le conflit armé et les privations matérielles équivaut à celui causé par le passage du tsunami en Asie en 2004. Le Conseil de sécurité est seul investi de la légitimité nécessaire pour diriger les efforts qui sont déployés par la communauté internationale pour tenter de mettre fin à cette situation totalement inacceptable. Le HCR est prêt à jouer son rôle, mais ses capacités sont à l'évidence limitées.

Tout comme les conflits, les formes de déplacement contemporaines deviennent plus complexes. Alors que la relation entre déplacements forcés et conflits armés est bien comprise depuis longtemps, il n'en est pas de même des liens avec d'autres phénomènes tels que les changements climatiques, la pauvreté extrême et la mauvaise gouvernance. Du fait des changements climatiques, les catastrophes naturelles sont en hausse. Devenues plus fréquentes et intenses, elles ont des effets dévastateurs sur les activités humaines, ce qui renforce les risques potentiels de déplacement. Il en est de même des épisodes de sécheresse et de l'élévation du niveau de la mer. Par ailleurs, les conséquences de la crise financière et de la récession économique actuelles, qui font suite aux récentes crises alimentaire et énergétique, frapperont de plein fouet le monde en développement, et il semble inévitable que de plus en plus de personnes seront déplacées. Conflits, changements climatiques et extrême pauvreté sont autant de facteurs interdépendants qui vont se renforcer mutuellement et être des causes de déplacement. Le HCR s'efforce d'analyser ces évolutions et d'y faire

face – un objectif qui est, je crois, partagé par le Conseil de sécurité.

Les réfugiés sont des personnes ayant quitté leur pays en raison de persécutions ou de conflits armés, et qui bénéficient d'un régime de protection spécifique établi par le droit international. Il n'existe pas de cadre juridique analogue pour les autres victimes de déplacements forcés, mis à part les instruments généraux relatifs aux droits de l'homme qui sont applicables à tous. En attirant l'attention sur cette question, le HCR ne cherche pas à obtenir un élargissement de son mandat ni à élargir la définition établie d'un réfugié. Je crois néanmoins que nous avons le devoir de promouvoir un débat sérieux sur les nouvelles formes de déplacements forcés, les lacunes qui se font jour en matière de protection et les modalités possibles de réponse collective.

Je voudrais évoquer trois défis particuliers auxquels la communauté internationale est confrontée pour répondre aux crises humanitaires. Ces trois défis portent essentiellement sur les travaux du Conseil de sécurité, mais ont également d'importantes conséquences pour mon agence. Ces trois défis montrent bien la relation complexe qui existe aujourd'hui entre l'impératif de maintenir la paix et la sécurité et celui de garantir la fourniture effective de la protection et de l'aide humanitaire.

Le premier défi est de maintenir la paix dans des situations où il n'y a pas de paix à maintenir, et le rapport avec la protection des civils. Les résolutions 1296 (2000) et 1674 (2006) du Conseil de sécurité réaffirment que le fait de prendre délibérément pour cible des civils dans des situations de conflit armé constitue une violation flagrante du droit international humanitaire. Si la protection des civils relève avant tout de la responsabilité des États, le Conseil de sécurité est de plus en plus souvent appelé à poursuivre cet objectif, dès lors que les États ne sont pas en mesure de s'acquitter de leurs responsabilités ou qu'ils ne sont pas disposés à le faire.

En tant qu'agence humanitaire, le HCR a une capacité limitée à fournir une sécurité physique à ses bénéficiaires. Dans certaines situations, garantir la sécurité des camps et maintenir leur caractère civil et humanitaire est possible uniquement avec le soutien des troupes chargées du maintien de la paix. Dans l'est du Tchad, par exemple, nous pensons que la MINURCAD jouera un rôle crucial pour dissuader de l'attaque des camps, éviter le recrutement d'enfants et

réduire la menace du banditisme et des violences sexuelles. Le HCR se félicite des résolutions adoptées récemment par le Conseil, lesquelles renforcent la capacité et le rôle de la MONUC s'agissant de protéger les civils en République démocratique du Congo, et de la possibilité qu'elles offrent de donner effet à la résolution 1820 (2008) visant à lutter contre les violences sexuelles contre les civils, particulièrement les femmes et les petites filles.

Cependant, dans les situations où il n'y a aucune paix à maintenir, les mandats de protection des civils doivent être suffisamment clairs et forts et bénéficier d'un soutien politique et matériel suffisant. De nombreuses opérations de maintien de la paix commencent dans une situation de relative tranquillité, pour être ensuite affectées par une détérioration de l'environnement en matière de sécurité. Je n'ai pas l'intention de me prononcer sur les doctrines de maintien de la paix, mais je suis heureux de savoir que ces questions seront au cœur des débats à venir du Conseil de sécurité.

Un deuxième défi dans le contexte actuel est celui posé par les nécessités simultanées de garantir la sécurité du personnel et de fournir la protection et l'assistance humanitaires. Le personnel humanitaire est déployé dans les endroits les plus dangereux du monde. Nombreux sont ceux qui risquent leur vie en s'efforçant d'aider les populations les plus vulnérables à préserver la leur. Garantir la sécurité du personnel doit être l'une des premières priorités de toute organisation humanitaire et des Nations Unies dans leur ensemble. Cela n'est pas négociable.

Or, compte tenu de la nature changeante des conflits armés, les travailleurs humanitaires sont de plus en plus souvent pris pour cible de manière délibérée, ce qui crée une tension entre les impératifs de sécurité du personnel et une action humanitaire efficace. C'est un problème qui continue de générer de sérieux dilemmes. En Somalie, l'année dernière, des membres du personnel du HCR ont été bombardés à Bossaso, d'autres ont essuyé des tirs à Garoowe et d'autres encore ont été pris en otage à Mogadiscio. Les risques en matière de sécurité ne pouvaient pas être plus grands, et pourtant la nature du travail du HCR exige que nous soyons proches des personnes que nous cherchons à aider. Et, pour dire les choses franchement, la manière dont nous sommes perçus par les populations locales et les acteurs concernés est souvent plus importante pour notre sécurité que les véhicules blindés mis à notre disposition ou les barbelés que nous

pouvons ériger. Nous ne pourrions jamais éliminer tous les risques, mais je pense que nous pouvons faire mieux, ensemble, pour les gérer.

Le troisième défi dont je souhaite vous parler est celui qui consiste à préserver l'espace humanitaire dans le contexte d'une présence intégrée des Nations Unies. D'après l'expérience du HCR, à partir du moment où un processus de consolidation de la paix est en cours, une présence intégrée peut constituer un cadre efficace de collaboration entre les agences humanitaires et les composantes politique et sécuritaire du système des Nations Unies. Pour le HCR, de tels partenariats sont particulièrement précieux en vue de rechercher des solutions au déplacement des populations dans des contextes de transition. Nous avons actuellement des partenariats constructifs avec la MINUL, le BINUB et la MINUS, pour ne citer que quelques exemples.

Cependant, lorsqu'un conflit est en cours, il doit y avoir un équilibre entre garantir une approche cohérente dans l'ensemble du système des Nations Unies et préserver l'autonomie de l'action humanitaire, laquelle repose sur les principes fondamentaux de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Cet équilibre est particulièrement crucial dans des situations où les agences humanitaires travaillent dans des environnements extrêmement politisés et militarisés. Ce ne sera pas toujours facile. Nous nous en remettons à la sagesse du Conseil de sécurité pour appuyer la mise en place d'arrangements pragmatiques et souples, fondés sur le bon sens et adaptés aux caractéristiques propres de chaque situation.

Comme je l'ai déjà fait remarquer, les solutions aux conflits armés sont nécessairement de nature politique. Cependant, la paix, une fois obtenue, doit être appuyée de diverses manières. C'est une responsabilité partagée, et l'architecture de consolidation de la paix établie par les Nations Unies constitue une ressource fondamentale en la matière, de même que les missions de consolidation de la paix mandatées par le Conseil de sécurité. Ces efforts complètent et facilitent les activités de mon agence, tout particulièrement en appuyant le retour volontaire et la réinsertion durable des réfugiés et des personnes déplacées. L'ampleur du retour et le succès de la réinsertion sont en effet deux des indicateurs les plus tangibles des progrès réalisés dans tout processus de consolidation de la paix.

Dans de nombreux cas, ces processus ont été entravés par l'incapacité de régler de manière efficace

et équitable les problèmes de propriété foncière et autres qui n'ont pas été réglés; particulièrement dans des situations où les réfugiés, les personnes déplacées et les ex-combattants rentrent simultanément dans des communautés où il n'y a jamais eu de registre foncier ou lorsque le système cadastral s'est effondré. Il est indispensable d'adopter une approche de collaboration pour surmonter ces défis. L'expérience de la Commission de consolidation de la paix au Burundi est particulièrement pertinente à cet égard.

Le fait d'associer les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays aux processus de paix peut apporter des perspectives essentielles sur les causes du conflit et contribuer à un sens de responsabilité partagée dans les processus de maintien et de consolidation de la paix. La participation des femmes, telle qu'envisagée dans la résolution 1325 (2000) est particulièrement importante. Le HCR a récemment facilité la participation de réfugiés soudanais au Tchad dans les pourparlers pour la paix, et une approche similaire est étudiée en République centrafricaine.

Je me félicite de l'impulsion donnée à ces efforts par le Conseil de sécurité dans la déclaration faite par son président en mai 2008 sur la consolidation de la paix après les conflits (S/PR/2008/16), ainsi que par la référence faite dans la résolution 1830 (2008) à la nécessité de créer des conditions propices au retour volontaire et durable, en toute sécurité et dans la dignité, des réfugiés et des personnes déplacées en Iraq.

La communauté internationale s'efforce depuis des années de garantir que les conflits sont suivis d'une paix durable et d'une gouvernance effective, et que la destruction des moyens d'existence et la fourniture d'une aide d'urgence sont suivies d'un processus de développement durable. Il y a encore beaucoup de chemin à parcourir. Cependant, je suis encouragé par la récente attention portée à cette question et je suis certain qu'elle restera une des préoccupations permanentes du Conseil de sécurité.

Il va sans dire que la recherche de solutions auxquelles je viens de me référer est essentiellement réactive par nature, et qu'elle traite plus des effets que des causes des crises. La manière la plus efficace de faire face à cette question des déplacements forcés est de mener des actions préventives qui devancent et évitent des conflits obligeant une population à abandonner ses foyers et à rechercher la sécurité ailleurs.

À mon sens, la prévention est l'élément le plus important de la responsabilité de protéger. Si certains aspects de ce concept de responsabilité de protéger restent controversés, je ne pense pas que la prévention en fasse partie. En effet, la notion de prévenir et de supprimer les menaces à la paix se trouve au tout début de l'Article premier de la Charte des Nations Unies.

Une prévention effective exigera une combinaison extrêmement équilibrée, coordonnée et ciblée de mesures, à la fois sur les plans politique, diplomatique, humanitaire, environnemental et en matière de développement. Une prévention efficace exigera que des mesures soient prises par toute une variété d'acteurs, y compris les États, les organismes des Nations Unies, les instances régionales, les organismes de financement internationaux et les acteurs non étatiques. Et, dans notre monde de plus en plus interdépendant, une prévention efficace nécessitera la formation de nouveaux réseaux et de nouvelles coalitions, et la mise en réseau des parties prenantes œuvrant à la promotion de la sécurité humaine au niveau de la communauté locale avec ceux qui s'efforcent de parvenir au même objectif – la sécurité humaine – aux niveaux national, régional et mondial.

Le Président : Je remercie M. Guterres pour son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Urbina (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la tenue de cette réunion et du rapport détaillé qui vient d'être présenté par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Antonio Guterres. Nous considérons les informations qui nous ont été communiquées aujourd'hui comme étant de la plus haute importance et nous pensons que cette pratique devrait devenir habituelle, car elle permettrait à ce Conseil et aux Membres de cette Organisation de se tenir informés de la situation des réfugiés en général et sur le terrain. L'attention que nous prêtons aux situations ponctuelles ne doit pas nous détourner de la nécessité d'examiner périodiquement la situation en général. Cela nous permettrait d'évaluer à moyen et long terme nos propres actions et de prendre des mesures correctives lorsque cela s'avère nécessaire.

Lorsque le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a été créé il y a plus de 50 ans, on pensait qu'un mandat temporaire serait suffisant pour faire face à la situation des personnes déplacées par la

guerre en Europe. Nous savons aujourd'hui que nous avons tort, que les déplacements forcés ne sont pas seulement un phénomène constant et insidieusement récurrent, mais qu'ils sont aussi devenus phénomène de plus en plus complexe et mondial, appelant une attention permanente de la part de cette Organisation.

La situation à Gaza, qui nous tient encore en haleine, témoigne de l'ampleur des défis auxquels la communauté internationale fait face. Les personnes forcées de se déplacer ou de trouver un refuge en raison d'un conflit souffrent un peu plus chaque fois que la communauté internationale, et notamment ce Conseil, se montrent incapables de régler les conflits qui les contraignent à quitter leurs foyers. Les centaines de milliers de personnes dont nous a parlé M. Guterres aujourd'hui ont d'abord pâti des actions des uns, puis de l'inaction des autres.

Tout comme Gaza exige des actions concrètes, des réponses efficaces et des solutions rapides et durables, les questions des personnes déplacées et des réfugiés au Soudan, en République démocratique du Congo, en Somalie, en Géorgie, en Afghanistan, en Iraq et, hélas, en de nombreuses autres régions du monde, méritent d'être traitées globalement, sérieusement, de manière responsable et courageuse. Nous l'avons déjà dit, mais nous ne le répéterons jamais assez. Tant qu'au sein de ce Conseil on défendra avec acharnement ceux dont les actions causent le déplacement forcé de populations entières, nous continuerons de compliquer la situation au lieu de faciliter son règlement.

Nous sommes tous partiellement responsables de cette situation. Ceux qui s'expriment aujourd'hui pour condamner des actions sont les mêmes que ceux qui se sont tus hier face aux actions commises par d'autres. C'est la raison pour laquelle l'intervention de M. Guterres doit être un signal d'alarme qui nous incite à examiner nos actions en profondeur.

Malgré sa superficie modeste, le Costa Rica a servi de sanctuaire à des milliers de personnes qui fuyaient les guerres sévissant en Amérique centrale pendant les années 80, et aujourd'hui, nous continuons d'accueillir des flux importants de personnes contraintes de fuir leurs pays d'origine. Ces circonstances tragiques ont permis de voir clairement les liens qui existent entre les déplacements forcés et le maintien de la paix, notamment lorsque les déplacements sont massifs, qu'ils menacent la stabilité dans les lieux d'origine, de transit et de destination et

qu'ils rendent très difficile de protéger efficacement les personnes pendant le cycle de déplacement.

Ma délégation comprend donc que l'évolution de la question et sa complexité supposent qu'on la place dans le contexte plus large de la protection des civils, où le respect du droit international, la coopération internationale et une action rapide et résolue de l'ONU sont fondamentaux. Lorsque nous parlons de protection des civils, nous pensons avant tout au respect de la légalité et du droit international. La protection des civils doit toujours être l'axe central de la stratégie politique qui fait partie intégrante de tous les efforts déployés pour régler les conflits et elle représente un élément fondamental des actions menées après les conflits et des processus de consolidation de la paix. Il est nécessaire à tout moment de veiller à ce que les parties au conflit collaborent pour créer des espaces de sécurité, des zones neutres ou des couloirs humanitaires qui permettent d'évacuer les populations touchées ou de leur apporter de l'aide.

D'autre part, si nous insistons sur l'importance d'assurer l'accès à ceux qui cherchent un refuge et sur la responsabilité de respecter les obligations internationales à cet égard, notamment le principe de non-refoulement, nous n'en reconnaissons pas moins la nécessité de renforcer la collaboration internationale dans les pays contraints de recevoir des flux massifs de réfugiés.

De toute évidence, les anciens et nouveaux défis auxquels nous faisons face aujourd'hui sont surtout d'ordre pratique. À cet égard, il est manifestement nécessaire de redoubler d'efforts en matière d'alerte rapide et d'interventions rapides et résolues face aux crises. L'Organisation et ses institutions doivent participer à cette activité en étroite collaboration avec le Conseil de sécurité.

Nous sommes vivement préoccupés par les tendances actuelles, où les déplacements ne sont plus des phénomènes liés uniquement aux conflits, mais se transforment en stratégie militaire et en tactique terroriste. Il est inquiétant de constater que les attaques commises par des militaires et des bandits contre des camps de réfugiés se poursuivent et que les violences sexuelles, le trafic d'armes et le recrutement d'enfants, qui se produit souvent à l'intérieur même des camps, sont en augmentation, sans parler des problèmes et besoins naturels dans des domaines tels que la santé et l'éducation qui aggravent la vulnérabilité déjà causée par ces déplacements forcés.

Nous insistons aujourd'hui sur l'importance de mandats solides de protection des civils, en tant qu'élément clef de la conception et de la composition des missions de maintien de la paix, de même que sur la nécessité de donner des orientations claires pour protéger efficacement les civils pendant tout le cycle de déplacement, depuis l'évacuation jusqu'à l'installation provisoire dans des camps de réfugiés ou de personnes déplacées.

Il faudra davantage de ressources pour élargir les activités de surveillance, de collecte d'informations et pour renforcer les patrouilles dans les zones de conflit, où les risques d'attaques contre les civils sont élevés. Il est absolument indispensable que les missions de maintien de la paix dans des situations telles que le Darfour ou la République démocratique du Congo soient structurées de manière appropriée et qu'elles disposent de l'équipement et de la technologie nécessaires pour remplir dûment leur mandat de protection des civils.

Parallèlement, il est crucial de renforcer la coordination entre les volets politique, humanitaire et militaire non seulement pour garantir la sécurité du personnel de secours et l'espace humanitaire nécessaire pour apporter des soins aux réfugiés et aux personnes déplacées, mais aussi pour assurer une transition appropriée des phases initiales, où la sécurité, la protection et la satisfaction des besoins essentiels ont priorité, vers une phase de récupération et de rétablissement de l'ordre et de l'état de droit propres à afin de garantir le respect et la promotion des droits de l'homme.

Pour terminer, je voudrais remercier le HCR et son personnel dans le monde entier. Je reconnais qu'ils doivent souvent prendre soin pendant des années de personnes qui n'ont aucun autre endroit où se réfugier pour garantir leur subsistance. Je répète qu'il est nécessaire que notre appui se traduise également par des activités de prévention et par des solutions efficaces aux conflits qui sont à l'origine des déplacements et souffrances dont le Haut-Commissaire et d'autres agences de l'ONU sont quotidiennement témoins.

M. İlkin (Turquie) (*parle en anglais*) : Je tiens à m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour souhaiter la bienvenue au Haut-Commissaire António Guterres et le remercier pour son exposé exhaustif qui incite à la réflexion.

Je voudrais d'abord saisir la présente occasion pour dire toute mon appréciation au Haut-Commissaire

et à l'ensemble du personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour leur ardeur au travail. Le dévouement dont ils font montre pour améliorer la vie de millions de réfugiés est extrêmement louable.

Nous sommes convaincus que le travail du HCR est un élément essentiel des efforts que nous déployons collectivement pour maintenir la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi nous sommes très heureux de l'occasion qui nous est donnée de nous entretenir avec le Haut-Commissaire. J'ai donc écouté son exposé avec grand soin.

Malheureusement, les conditions actuelles de sécurité et les défis actuels qui ne cessent de se poser à la sécurité ne nous aident pas à réduire le nombre de réfugiés. Au contraire, le nombre total de réfugiés et des autres personnes qui intéressent le HCR a augmenté de manière spectaculaire ces dernières années. Cette situation, qui est le résultat d'une détérioration des conditions de sécurité dans de nombreuses régions du monde, est désormais devenue elle-même un problème de sécurité. En effet, il y a aujourd'hui dans le monde 67 millions de personnes qui ont été déplacées de force, ce qui pose des problèmes bien plus grands aux pays concernés, ainsi qu'au HCR.

Cela dit, il est clair qu'aucune organisation internationale ou aucun pays ne peuvent à eux seuls s'occuper d'un problème d'une telle ampleur. La coopération et la solidarité internationales s'imposent. Certes, le HCR joue un rôle directeur dans ce domaine, mais il a besoin de l'appui de toutes les parties concernées, y compris le Conseil de sécurité. Et à ce stade, la question à laquelle il faut répondre est la suivante : comment le Conseil de sécurité peut-il mieux appuyer le travail du HCR ?

Cela est vraiment très important pour nous, car la Turquie tient beaucoup à appuyer les efforts et les activités de l'Organisation. Et je me dois de souligner qu'il ne s'agit pas pour la Turquie de simples considérations humanitaires; il s'agit plutôt pour nous d'une réalité difficile, compte tenu de notre grande proximité avec les zones de conflits au Moyen-Orient, dans les Balkans et dans le Caucase, qui produisent un grand nombre de réfugiés dans notre pays et dans les pays voisins.

Au cours de l'histoire, le peuple turc a toujours accueilli, aidé et abrité les populations qui ont fui l'oppression et la violence. Il n'y a pas si longtemps par exemple, la Turquie a accueilli un grand nombre de

réfugiés qui fuyaient les guerres dans les Balkans ou la répression de l'ancien régime iraquien. Je suis sûr que nombre des personnes ici présentes se souviennent de l'époque où nous avons fourni refuge et protection à plus de 500 000 Iraquiens pendant la première guerre du Golfe. C'était une responsabilité énorme que nous avons dû assumer sans recevoir, à l'époque, une aide internationale suffisante. Mais en fin de compte, notre opération a été un succès. Malheureusement, l'Iraq fait de nouveau face aujourd'hui à une grave crise de déplacements. Bien que, cette fois-ci, ce soient surtout la Syrie et la Jordanie qui ont accueilli l'essentiel des réfugiés, la Turquie elle aussi accueille un nombre considérable de réfugiés iraqiens.

En dépit des améliorations récentes des conditions de sécurité en Iraq, le problème des réfugiés reste grave et exige une aide de la communauté internationale. À cet égard, nous tenons à saluer le travail accompli par le HCR dès les premières phases de la crise et nous réitérons notre promesse de continuer à appuyer le programme du Haut-Commissariat concernant l'Iraq.

De même, nous apprécions également au plus haut point les efforts déployés récemment par le HCR à Gaza et pour appuyer son organisation sœur, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). En effet, la situation à Gaza est tragique et totalement inacceptable, et elle exige une action immédiate de l'ONU et du Conseil de sécurité.

Cela m'amène à mon dernier point, à savoir qu'il importe de fournir au HCR les moyens dont il a besoin. En effet, la fiabilité et la continuité des contributions des donateurs constituent une composante majeure des efforts que nous déployons pour remédier au problème des réfugiés. Sans cet engagement de la part de la communauté internationale, nous ne pouvons pas nous attendre à ce que des organisations comme le HCR fassent ce que nous attendons d'elles. Et si le HCR n'est pas efficace, nous ne serons pas en mesure de nous acquitter de nos responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité mondiales.

C'est pourquoi la Turquie apporte une contribution régulière au budget général du HCR et à ses divers programmes, du Moyen-Orient à l'Afrique. Je tiens ici à assurer encore une fois le Haut-Commissaire de l'appui continu de mon pays aux activités du HCR, ainsi que de notre ferme volonté d'appuyer tous les efforts internationaux visant à

améliorer la vie des personnes déplacées partout dans le monde.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. António Guterres, pour son exposé, lequel arrive à point nommé et est fort utile, car la situation de plus de 40 millions de personnes déplacées reste précaire et grave dans de nombreuses régions du monde, notamment en Afghanistan, en Iraq, en Palestine, au Darfour, en République démocratique du Congo et ailleurs. En outre, 26 millions de personnes sont déplacées à cause de catastrophes naturelles.

Ce matin, je voudrais évoquer trois aspects du problème. Le premier a trait aux causes profondes des déplacements.

Comme le Haut-Commissaire l'a fait remarquer, le phénomène tragique des déplacements devient de plus en plus complexe. De plus en plus de personnes sont forcées de se déplacer, non seulement à cause de conflits ou de persécutions, mais aussi en raison de l'extrême pauvreté, de catastrophes naturelles et de la dégradation de l'environnement. Comme il l'a indiqué, nous sommes tous bien conscients des conséquences néfastes des changements climatiques et des crises alimentaires mondiales sur les réfugiés et sur les personnes déplacées. Nous devons remédier à ces causes profondes afin que le nombre de personnes déplacées ne continue pas d'augmenter. Les causes profondes étant différentes dans chaque cas, il n'existe pas de mesure politique unique à même de résoudre cette question au niveau mondial.

Toutefois, notamment dans le contexte de la responsabilité du Conseil de sécurité, je suis convaincu que la prévention des conflits est l'une des meilleures mesures à prendre pour réduire les déplacements. Les efforts de consolidation de la paix visant à empêcher la reprise des conflits sont indispensables pour traiter des situations de réfugiés prolongées. La réinsertion des personnes déplacées doit se voir accorder une priorité accrue dans l'élaboration et la mise en œuvre de nos stratégies intégrées de consolidation de la paix, ce qui a pris un très bon départ avec l'établissement de la Commission de consolidation de la paix.

Le deuxième aspect consiste à trouver des solutions durables. La protection des personnes forcées de quitter leur foyer est évidemment la première mesure la plus urgente à prendre. Toutefois, pour parvenir à une solution durable, il faut non seulement protéger les réfugiés et les personnes déplacées, mais il

faut aussi renforcer leur pouvoir d'action. Nous pensons qu'une aide au retour et à la réinsertion, telle que la formation professionnelle et l'éducation pour les enfants rapatriés, est essentielle à la recherche d'une solution durable. Le Japon a insisté sur l'autonomisation des personnes vulnérables, à savoir les réfugiés et les personnes déplacées, notamment les femmes et les enfants, et sur une approche intégrée en favorisant l'aspect lié à la sécurité humaine. Je suis très reconnaissant au Haut-Commissaire d'avoir mentionné cela dans sa conclusion. Nous attendons avec grand intérêt que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) continue de renforcer une approche axée sur les personnes dans la mise en œuvre de son programme. Les personnes doivent toujours être au centre de notre attention.

Le troisième aspect a trait à la sûreté et à la sécurité du personnel humanitaire. Le personnel du HCR et ses partenaires, ses exécutants et autre personnel humanitaire sur le terrain se dévouent avec désintéressement à la cause des personnes qui sont dans le plus grand besoin, très souvent dans des circonstances difficiles et dangereuses. Il est extrêmement préoccupant de constater que le nombre de victimes parmi le personnel humanitaire est en augmentation et que les travailleurs humanitaires deviennent de plus en plus souvent la cible d'attaques, ce qui est absolument inacceptable.

Nous demandons à toutes les parties concernées de prendre les mesures appropriées pour sécuriser un espace humanitaire où la neutralité et l'impartialité de l'aide humanitaire seraient pleinement respectées. Nous devons de toute urgence trouver le moyen de relever le défi consistant à sécuriser un espace humanitaire et à garantir la sûreté et la sécurité de ceux qui y travaillent.

Un certain nombre d'opérations de maintien de la paix autorisées par le Conseil ont pour mandat de protéger les travailleurs humanitaires. De nombreuses résolutions du Conseil de sécurité font appel aux parties intéressées pour qu'elles assurent la sécurité et la sûreté des travailleurs humanitaires.

Cependant, nous sommes très souvent déçus par la réalité sur le terrain. Nous nous demandons si cela est lié à des problèmes provenant du mandat de la mission elle-même ou à la structure de la mission ou de la mission de soutien et à leur capacité à mettre en œuvre ces mandats. C'est à ces questions que nous devons répondre en détail. Nous, membres du Conseil,

devons examiner activement toute amélioration qu'il nous faut apporter pour protéger ces travailleurs de façon plus efficace. Nous espérons que l'étude, demandée conjointement par le Département des opérations de maintien de la paix et par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, sur la mise en œuvre des mandats du Conseil de sécurité sur la protection des civils analysera cette question en profondeur et nous fournira des recommandations concrètes.

Nous nous félicitons également de la récente adoption par l'Assemblée générale de la résolution 63/139, qui désigne le 19 août Journée mondiale de l'aide humanitaire afin de sensibiliser le public aux activités humanitaires dans le monde.

Pour terminer, le Japon a toujours été un ferme défenseur et un des principaux donateurs du HCR et nous en sommes très fiers. Durant une récente visite du Haut-Commissaire, mon gouvernement lui a exprimé son appui continu et lui a fait part de sa récente décision d'être le premier pays asiatique à accueillir des réfugiés du Myanmar pour réinstallation.

Je tiens à féliciter le Haut-Commissaire de la ferme direction qu'il a donnée au Commissariat pour répondre efficacement à la question du déplacement en faisant du HCR une organisation plus décentralisée et dont l'action se situe essentiellement sur le terrain. Nous espérons que le HCR s'acquittera d'une manière encore plus efficace de ses tâches, qui sont d'une importance vitale pour aider la population.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de nous donner l'occasion de nous réunir aujourd'hui et d'entendre le Haut-Commissaire pour les réfugiés. Nous lui sommes très reconnaissants non seulement de sa déclaration détaillée et réfléchie, mais aussi du travail qu'il fait pour diriger une équipe qui est de tout évidence très dévouée au service de l'ONU à travers le monde. Nous tenons à exprimer notre gratitude aujourd'hui pour le rôle moteur du Haut-Commissaire, s'agissant non seulement de guider son bureau dans un programme ambitieux de réforme structurelle et de forger des relations plus solides avec d'autres acteurs clefs, aussi bien au sein qu'en dehors du système des Nations Unies. Il a été très utile d'entendre ce qu'il a dit concernant les enlèvements et les assassinats auxquels ses travailleurs et d'autres travailleurs de l'ONU sont exposés de par le monde. Je voudrais saisir

cette occasion pour leur rendre hommage par son entremise, ainsi qu'à leurs familles.

Je suis également très heureuse d'avoir entendu pour un instant la déclaration de l'Ambassadeur Ilkin sur les pays qui appuient les réfugiés en les accueillant et en leur fournissant abri et protection. Comme l'ont dit le Haut-Commissaire et l'Ambassadeur, cela est également une partie très importante de l'équation.

Il est évident d'après l'exposé que nous avons entendu aujourd'hui que l'action du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) s'étend à l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil en Afghanistan, au Darfour et en Iraq. Bien entendu, comme l'a dit le Haut-Commissaire, ils ne sont pas l'organisme qui est actif à Gaza, mais Gaza est évidemment dans nos pensées aujourd'hui puisque les débats se poursuivent à New York et alors que nous suivons tous l'évolution de la situation sur le terrain.

Je tiens à commencer par reprendre à mon compte l'admiration exprimée par le Commissaire pour le travail effectué par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient dans des circonstances très difficiles, et en particulier pour le courage des agents de l'ONU qui essaient de soulager les souffrances à Gaza. L'escalade de la violence à Gaza et au sud d'Israël ont causé d'immenses souffrances et des pénuries de fournitures humanitaires. Nous nous joignons à d'autres pour appeler à un accès humanitaire immédiat et à l'acheminement et la distribution de fournitures humanitaires conformément au droit international humanitaire. Nous nous félicitons de toute initiative qui permettrait d'introduire une pause dans les hostilités pour permettre l'acheminement de l'aide humanitaire. Je crois qu'il est évident pour chacun d'entre nous qu'il faut faire davantage et, avant toute résolution de ce conflit, cela passe dans l'immédiat par un cessez-le-feu. Nous condamnons également les actes de violence et de terrorisme dirigés contre les civils dans la région. Le Ministre des affaires étrangères de mon pays, ainsi que le Ministre français des affaires étrangères et d'autres, à la fois au sein du Conseil et en dehors, sont toujours à New York et cherchent une façon d'aller de l'avant pour contribuer au règlement du conflit.

Je voudrais saisir cette occasion, de façon plus générale, pour rappeler l'engagement de mon gouvernement de respecter la Convention relative au

statut des réfugiés de 1951 et son Protocole de 1967 et d'appuyer le mandat du HCR, qui est de protéger les réfugiés et de trouver des solutions durables à leurs épreuves. Nous savons que la majorité des personnes qui sont déracinées par les conflits et la violence ne franchissent pas les frontières internationales, mais peuvent néanmoins se trouver dans des situations d'extrême vulnérabilité. Nous appuyons fortement les responsabilités du HCR vis-à-vis des personnes déplacées dans leur propre pays et des autres groupes de population touchés par les conflits, dans le cadre de l'approche modulaire interinstitutionnelle.

Je voudrais saisir cette occasion pour encourager le Haut-Commissaire à voir ce qui pourrait être fait pour renforcer la participation du HCR dans l'approche modulaire et pour développer plus avant ses relations avec d'autres parties prenantes. Nous sommes convaincus que de bonnes choses vont ressortir de la retraite HCR/Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et nous attendons avec intérêt d'en apprendre davantage.

Ceci m'amène à un autre point qu'a soulevé le Haut-Commissaire sur la distinction potentielle entre le travail du HCR lorsqu'un conflit est en cours et le travail du HCR aux côtés d'autres agences au lendemain du conflit, lorsque la situation immédiate de crise a été apaisée. Je sais d'expérience que, dans le deuxième cas, il est important d'avoir une approche intégrée si nous voulons vraiment réussir sur le terrain. Mais ce qu'il a dit sur cette distinction est quelque chose qui pourrait constituer matière à réflexion utile pour notre travail à l'avenir.

Nous avons abordé aujourd'hui le changement des causes du déplacement forcé. Le Haut-Commissaire a soulevé des questions très intéressantes sur ce sujet. Il semble à mon gouvernement que le cadre actuel de protection est approprié, s'il est mis en œuvre. Je pense qu'il s'agit ici d'un autre point important. Sur le plan de la prévention et de l'intervention, la complexité croissante qu'a décrite le Haut-Commissaire soulève une fois de plus la question de la nécessité d'avoir des partenariats efficaces.

La protection des civils dans les conflits est également un thème qui intéresse de nombreuses personnes aujourd'hui. J'ai également été heureuse d'entendre parler de la responsabilité de protéger et de la nécessité d'une prévention efficace. Visiblement, il n'y a pas, pour l'instant, unité de vues entre les membres du Conseil sur la façon de faire avancer la

notion de responsabilité de protéger. Elle est encore à ses débuts. C'est un nouveau concept sur lequel nous devons tous beaucoup travailler pour le développer et le rendre opérationnel de façon efficace, afin que l'aide soit apportée là où elle est le plus nécessaire, et pour aider les gouvernements à s'acquitter de leur responsabilité première de protéger leurs populations.

Au sujet de l'intervention lors de crises pour les prévenir et protéger les civils, nous souhaiterions entendre le Haut-Commissaire faire des exposés plus régulièrement et au cas par cas devant le Conseil. Par la suite, nous pensons que nous devrions mieux nous servir de l'expertise du HCR lorsque nous formulons des mandats pour les opérations de maintien de la paix. Je serais reconnaissante au Haut-Commissaire si, dans sa réponse, il pouvait nous dire quelques mots concernant l'évolution de la pensée du HCR sur le rapatriement librement consenti. Je sais que, dans certaines circonstances, il y a eu un débat tant à l'intérieur de l'Organisation qu'au dehors, au sein de la communauté internationale, sur le fait de savoir si les réfugiés devaient être encouragés à retourner uniquement à leurs lieux d'origine, c'est-à-dire à leurs foyers d'origine, ou s'ils devaient avoir le droit de se réinstaller dans d'autres communautés majoritaires dans leur propre pays. Il serait intéressant de savoir s'il y a une mise à jour à nous communiquer sur ce débat.

J'aimerais passer à mon dernier point, la consolidation de la paix. Nous nous félicitons de l'appui du HCR et sa participation au rapport à venir du Secrétaire général sur la consolidation de la paix et le relèvement rapide après un conflit. Ce rapport est l'occasion de mettre en place une réponse internationale plus efficace pour aider les pays au lendemain d'un conflit. Cette réponse pourrait produire des efforts nationaux coordonnés, classés par rang de priorité et dotés de ressources suffisantes.

M. Bui The Giang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je remercie également la présidence française d'avoir convoqué cette réunion qui, à notre avis, représente une bonne étape préparatoire pour contribuer au débat ouvert du Conseil de sécurité prévu pour la semaine prochaine sur la protection des civils dans les conflits armés. Je souhaite la bienvenue au Haut-Commissaire Guterres au Conseil et le remercie de son exposé opportun, détaillé et riche en informations.

Nous saluons les efforts déployés jusqu'à présent et les progrès accomplis en ce qui concerne les initiatives de rapatriement et de réintégration des

réfugiés dans leur communauté. Ma délégation est cependant profondément préoccupée par l'augmentation des déplacements dans de nombreux endroits du monde et par le nombre croissant de personnes apatrides, comme l'a souligné le Haut-Commissaire Guterres, ainsi que par les défis qui se posent pour protéger les réfugiés dans les zones de conflit et leur garantir un accès à l'aide humanitaire. Nous sommes très préoccupés par le fait que les réfugiés dans les zones de conflit – surtout les femmes et les enfants – continuent d'être les victimes de massacres, de mutilations et de toutes sortes de violences à motivation sexuelle.

La situation actuelle en Afghanistan, au Pakistan, dans certains pays d'Asie du Sud, dans de vastes régions en Afrique, et tout particulièrement à Gaza, en est la parfaite illustration. Avec 1,5 million d'habitants dans la bande de Gaza qui sont des victimes, cette crise humanitaire est un exemple terrible de l'ampleur des souffrances qui peuvent être infligées à des êtres humains, et constitue la preuve vivante de la nécessité d'intensifier et d'améliorer les efforts humanitaires.

Compte tenu de la gravité de la situation, et tout en confirmant à nouveau la responsabilité principale des États pour répondre aux besoins humanitaires de leur population civile, nous souhaitons insister sur le fait qu'il est essentiel de renforcer le rôle du HCR et sa coordination avec d'autres entités pertinentes des Nations Unies, telles que le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) pour mener des opérations humanitaires, le Département des opérations de maintien de la paix pour faire face au déplacement de civils et aux violences commises à leur encontre, et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, pour aborder la question relative aux enfants, etc. À cet égard, les missions sur le terrain de l'Organisation des Nations Unies ont également un rôle important à jouer.

Si nous voulons que les activités humanitaires soient bien conçues et efficaces, nous estimons que l'accès humanitaire ne doit pas être politisé, mais qu'il doit au contraire respecter strictement les principes de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, conformément à la législation nationale et au droit international. Tout en répétant notre position constante – à savoir que le règlement et la prévention des conflits, la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations vivant dans des zones de conflit sont de véritables remèdes aux causes

profondes des problèmes humanitaires, nous pensons également qu'il conviendrait de mettre davantage l'accent sur la question du rapatriement et de la réintégration. À cet effet, il faudrait notamment unir les efforts de nombreux acteurs, parmi lesquels le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le Programme alimentaire mondial (PAM), la Banque mondiale et, ce qui est tout aussi important, les organisations non gouvernementales locales, régionales et internationales, ainsi que les groupes de la société civile, qui peuvent garantir un rapatriement effectif et une réintégration durable, contribuant ainsi au processus de reconstruction après le conflit.

M. Tiendrébogo (Burkina Faso) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Antonio Guterres pour les informations fort instructives qu'il vient de nous communiquer. Nous savons gré à M. Guterres et au personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour leur dévouement et leur leadership en matière de protection et d'assistance aux réfugiés.

Le fléau persistant des réfugiés et des personnes déplacées lié aux conflits et aux catastrophes naturelles est aujourd'hui très préoccupant. On dénombre aujourd'hui en effet des dizaines de millions de réfugiés et de personnes déplacées, qui se trouvent tous dans des situations très difficiles, du fait de la surpopulation des camps, des conditions sécuritaires et humanitaires très volatiles, de l'extrême pauvreté, des maladies, sans oublier évidemment les nombreuses violations, répétées, de leurs droits les plus élémentaires, parfois par ceux-là mêmes qui sont chargés d'assurer leur protection.

Les attaques visant les camps de réfugiés et de personnes déplacées, leur militarisation, le recrutement forcé d'enfants dans ces camps et la recrudescence de la violence sexuelle sont simplement inacceptables et nécessitent dès lors des actions vigoureuses de l'ensemble de la communauté internationale.

Parce qu'il est intimement lié à la question de la paix et de la sécurité internationales, le drame des réfugiés requiert l'attention particulière du Conseil de sécurité. Concernant en particulier les mandats des opérations de maintien de la paix, il serait indiqué que ceux-ci soient adaptés continuellement sur le terrain, pour assurer une meilleure protection des réfugiés et des personnes déplacées. Il convient à cet effet de

renforcer les capacités des opérations de maintien de la paix, voire de réviser leur configuration, comme il en question actuellement dans le cas de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo. Il faut également assurer à leur personnel une formation adéquate en matière de droits humains et d'éthique, dans la lutte contre les abus et les violations des droits des réfugiés et des personnes déplacées.

La responsabilité de protéger les civils, dont les réfugiés et les personnes déplacées – notamment les plus vulnérables d'entre eux, les femmes et les enfants – incombe au premier chef aux États, tout comme aux parties en conflit. Ceux-ci doivent créer les conditions propices au respect de leurs obligations vis-à-vis des réfugiés, conformément aux instruments internationaux en vigueur. Participent également de ce processus le renforcement de l'arsenal juridique existant et la mise en place de conditions favorables à la stabilité, à la paix durable, au renforcement de l'état de droit, à la bonne gouvernance, ainsi qu'à la promotion de la diplomatie préventive.

Malheureusement, la plupart des pays d'accueil sont eux-mêmes confrontés à des difficultés et ne disposent pas toujours des ressources essentielles nécessaires pour assumer leurs responsabilités. C'est pourquoi la communauté internationale doit leur apporter tout le soutien nécessaire. À cet égard, nous voudrions saluer à nouveau l'engagement et le leadership du HCR. À cette action collective, les organisations régionales et sous-régionales doivent être pleinement associées, dans une dynamique intégrée, inclusive et participative.

L'Afrique, qui regroupe le plus grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées, considère cette question comme un véritable problème de développement, donc comme un défi qu'elle doit absolument relever au plus vite. À cet égard, la prochaine adoption d'une convention sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées va créer une étape fondamentale dans la mobilisation des pays africains. Nous sommes convaincus que le continent pourra toujours compter sur le HCR.

Pour terminer, ma délégation voudrait s'associer à la pensée que de nombreuses personnes parmi nous ont aujourd'hui pour les réfugiés et les personnes déplacées de Gaza.

M. McMahan (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais, au nom des États-Unis, remercier le Haut-Commissaire pour son excellent

exposé de ce matin, pour son travail et pour le travail accompli par son personnel qualifié en vue de protéger et d'assister les réfugiés dans le monde entier.

Comme il l'a fait remarquer, les activités du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sont devenues de plus en plus complexes et dangereuses. Le nombre de réfugiés augmente, de même que le nombre de personnes déplacées en raison de conflits armés. Cette évolution revêt d'importantes conséquences pour la communauté internationale dans son ensemble et pour le HCR en particulier. Aujourd'hui, j'aimerais faire cinq remarques.

Premièrement, les États-Unis sont vivement préoccupés par le nombre, la complexité et la gravité des conflits et des violences qui entraînent des déplacements forcés, ainsi que par les attaques visant les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI), là où ils ont cherché refuge, et par le nombre croissant d'attaques visant les travailleurs humanitaires et les agents du maintien de la paix. Les réfugiés et les PDI sont trop souvent les victimes de ces conflits et sont souvent insuffisamment protégés contre les attaques physiques, les violences à motivation sexiste, les enlèvements, le recrutement forcé et d'autres violations graves. Nous devons faire en sorte que la sécurité de ces populations vulnérables soit garantie, ainsi que celle du personnel du HCR et de ses partenaires chargés de la mise en œuvre des programmes. Les attaques délibérées prenant pour cible des travailleurs humanitaires, particulièrement les employés locaux et leur famille, demeurent un obstacle important à l'assistance fournie en vue de sauver des vies dans de nombreuses crises, et nous devons unir nos efforts pour garantir leur sécurité.

Deuxièmement, certains conflits civils qui se prolongent continuent de créer certaines des plus importantes situations de déplacement forcé et nous rappellent de manière tragique que des civils sont parfois délibérément pris pour cible. Le nombre de personnes qui fuient les conflits et la violence et deviennent des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays dépasse largement le nombre de celles qui franchissent les frontières internationales pour devenir des réfugiés. Les États-Unis appellent les États Membres à protéger ceux dont la vie et la liberté sont menacées par les conflits civils, et à appuyer les efforts coordonnés des organisations humanitaires qui ont un mandat de protection et un savoir-faire en la matière.

Le champ d'activités du HCR a été étendu pour inclure les personnes déplacées victimes de conflits et nous avons constaté une augmentation d'une grande partie de ses activités de plaidoyer, de ses politiques et de son financement afin de répondre aux demandes humanitaires croissantes de par le monde, en particulier pour répondre aux nombreux cas de déplacement forcé. Bien que nous nous félicitions de cette expansion, il est impératif que le rôle directeur du HCR et ses avantages comparatifs dans les questions de protection des réfugiés ne soient pas affaiblis alors qu'il s'emploie à trouver l'équilibre approprié entre ses différents objectifs. Le mandat fondamental du Haut-Commissariat, qui est de protéger les réfugiés, doit demeurer au centre de sa mission et de ses activités.

Troisièmement, les États-Unis restent gravement préoccupés par le recours généralisé à la violence sexuelle et sexiste qui prévaut actuellement dans les situations de conflit partout dans le monde. Il s'agit de l'un des plus importants problèmes de protection auxquels est confrontée la communauté internationale et il est trop souvent ignoré. Il faut s'attaquer plus efficacement à la violence sexuelle et sexiste, aussi bien pour les cas de réfugiés que pour ceux de personnes déplacées. Nous demandons à tous les États Membres de mettre fin à cette injustice flagrante.

Nous estimons que les efforts pour prévenir et combattre la violence sexiste devraient intervenir dès le début d'une situation d'urgence. Les États-Unis recommandent vivement au HCR et à tous les acteurs de l'aide humanitaire d'intégrer à leurs efforts des programmes de lutte contre la violence sexiste. Ces approches devraient être multisectorielles et avoir pour but de combiner les activités de protection, les services communautaires, les soins de santé et les services d'aiguillage en opérations d'aide humanitaire.

Les États-Unis appuient vigoureusement les efforts de l'ONU et de la communauté internationale, telles les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité, pour garantir une augmentation spectaculaire du niveau de participation des femmes dans tous les aspects de la consolidation de la paix et de la sécurité. Bien que des progrès aient été enregistrés à cet égard, nous avons l'intention de travailler avec le HCR ainsi qu'avec d'autres organismes des Nations Unies pour veiller à ce que la participation des femmes à des postes de direction dans des institutions continue de s'améliorer.

Quatrièmement, les États-Unis reconnaissent qu'il importe de préserver un espace humanitaire dans le contexte des missions intégrées des Nations Unies. Il faut prêter dûment attention à la nécessité de permettre aux organismes humanitaires des Nations Unies de s'acquitter de leur mandat de fournir une assistance humanitaire de manière neutre et impartiale. Certaines situations peuvent parfois exiger des organismes humanitaires du système qu'ils s'intègrent stratégiquement aux missions des Nations Unies, tout en maintenant un certain degré de séparation sur le plan opérationnel de manière à préserver leur capacité d'aider les populations dans le besoin dans les situations de conflit.

Cinquièmement, c'est lorsque les États Membres de l'Organisation des Nations Unies démontrent leur volonté, notamment sur les plans politique et financier, de faire en sorte que le système international fonctionne bien que les besoins humanitaires et de protection des réfugiés et des autres personnes en situation préoccupante sont le plus efficacement satisfaits. En tant que donateurs, nous devons mieux faire pour coordonner les programmes d'aide et éviter les doubles emplois tout en garantissant la souplesse de notre financement par l'entremise du HCR, afin que ce dernier puisse s'acquitter de son mandat.

Enfin, je voudrais dire quelques mots sur la situation actuelle à Gaza. Nous devons rester centrés sur l'urgence de la situation humanitaire. Nous sommes très préoccupés par la situation humanitaire à Gaza. Israël a pris des mesures pour garantir la livraison d'une aide humanitaire à la population de Gaza, mais, comme la Secrétaire d'État Rice l'a dit hier, la population de Gaza doit être en mesure d'avoir accès aux articles et fournitures humanitaires, à l'assainissement et à l'aide médicale pour sa survie.

Les États-Unis demeurent un partenaire loyal et dévoué du HCR. Nous participons pleinement à l'élaboration de ses politiques, à la mise en place de ses programmes et aux résultats qu'il obtient. Nous savons que le travail du HCR n'est jamais facile et nous rendons hommage à son personnel pour tout ce qu'il accomplit dans des environnements souvent difficiles. Les États-Unis continueront à coopérer activement et généreusement avec les autres États Membres, le HCR et notre propre organisation non gouvernementale et les partenaires d'exécution pour trouver des solutions durables au problème des réfugiés à travers le monde.

M. Mayr-Harting (Autriche) (*parle en anglais*) :
 Tout d'abord, Monsieur le Président, je voudrais vous remercier de l'occasion qui nous est ainsi donnée d'avoir un échange avec le Haut-Commissaire pour les réfugiés, M. António Guterres. Nous voudrions d'ailleurs souhaiter la bienvenue au Haut-Commissaire Guterres et le remercier pour son exposé informatif et qui incite à la réflexion. Je voudrais également ajouter que nous croyons qu'il serait extrêmement utile que le Haut-Commissaire fasse des exposés plus fréquents et plus réguliers au Conseil, y compris des exposés sur un pays donné.

Les déplacements de personnes à travers et à l'intérieur des frontières sont un élément important dans la plupart des situations figurant à l'ordre du jour du Conseil. Cela montre qu'il existe un lien fort entre la paix et la sécurité, d'un côté, et entre les réfugiés et les personnes déplacées, de l'autre. Compte tenu du nombre croissant de personnes déracinées, l'Autriche attache une grande importance au travail du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et tient à saluer le Haut-Commissaire pour ses qualités de dirigeant et pour les efforts inlassables qu'a déployés son organisation ces dernières années.

Dans son analyse, le Haut-Commissaire a fait référence à une accumulation de tendances défavorables et de causes à l'origine des déplacements, tels la rivalité pour des ressources rares, la pauvreté, les conflits et le changement climatique. L'Autriche partage ses préoccupations face à ces tendances, qui poussent un nombre croissant de personnes à fuir. Nous devons nous demander comment le Conseil de sécurité peut améliorer la manière dont il répond à ces défis.

Je voudrais insister en particulier sur l'impact du changement climatique et ses incidences sur la sécurité humaine, voir sur la sécurité même des États. Il se trouve que c'est également une question sur laquelle a amplement réfléchi l'Union européenne. Le fait que le changement climatique risque d'aggraver la situation des groupes vulnérables, notamment des femmes et des enfants, et qu'il est par nature une cause importante de migration et de déplacement en font un sujet de préoccupation urgente. Dans ce contexte, l'Autriche souhaite appeler l'attention sur les activités menées par le réseau Sécurité humaine pour recenser les implications du changement climatique pour la sécurité humaine.

L'Autriche s'est félicitée de l'initiative d'organiser, en avril 2007, un débat public au Conseil

de sécurité pour examiner la relation entre l'énergie, la sécurité et le changement climatique. Ce débat [voir S/PV.5663 et S/PV.5663 (*Resumption I*)] a fait ressortir le degré auquel ces questions sont liées. Le Conseil devrait donc continuer de garder cette question à l'examen.

Pour ce qui est de l'interaction entre les opérations de maintien de la paix et les activités humanitaires, l'Autriche estime qu'il est utile de mettre en relief le rôle de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad ainsi que l'Opération militaire de l'Union européenne, mandatée par l'ONU, dans l'est du Tchad et dans le nord-est de la République centrafricaine. Le fait qu'elles s'attachent principalement à renforcer la sécurité des réfugiés et des personnes déplacées du Darfour est, selon nous, un bon exemple de la manière dont le travail du Conseil peut contribuer à améliorer les situations humanitaires. Compte tenu de la situation critique qui règne aujourd'hui, il est également évident que la dimension humanitaire doit être au cœur des délibérations du Conseil sur la situation à Gaza.

En ce qui concerne la question de la consolidation de la paix après le conflit, nous partageons pleinement l'opinion du HCR selon laquelle le retour volontaire et en toute sécurité des populations déplacées joue un rôle crucial dans les efforts de consolidation de la paix et constitue un élément clef d'une paix durable. Les activités de consolidation de la paix devraient, par conséquent, prendre en considération les besoins spécifiques des personnes déplacées et des communautés qui les accueillent. Il est particulièrement important de promouvoir les programmes régionaux de protection, et le renforcement des capacités dans la région d'origine doit aussi être encouragé. L'Autriche apprécie vivement et appuie les efforts intenses déployés par le HCR pour faciliter le retour volontaire et la réinsertion des personnes déplacées. Je voudrais saisir cette occasion pour demander au Haut-Commissaire si des enseignements peuvent être tirés des expériences du HCR s'agissant de garantir la durabilité du retour des réfugiés.

Enfin, nous convenons avec le Haut-Commissaire de l'importance d'améliorer la participation des réfugiés et des personnes déplacées dans les processus et les négociations de paix. Il s'agit d'un défi tout particulier pour ce qui est des personnes déplacées. Dans ce contexte, l'Autriche se félicite de l'initiative prise par le Représentant spécial du Secrétaire général pour les personnes déplacées à l'intérieur d'un

territoire, le professeur Walter Kälin, d'élaborer, en collaboration avec le Département des affaires politiques, un projet de guide pour les médiateurs sur l'intégration des questions relatives aux déplacements internes dans les processus et les accords de paix.

Étant donné l'importance, dans de nombreux cas sous-estimée, du rôle des femmes dans les efforts de consolidation de la paix au service de leur communauté, nous aimerions également savoir quels enseignements le HCR pourrait partager avec nous concernant la mise en œuvre de sa politique en matière d'égalité des sexes et de ses efforts pour que les femmes participent activement à tous les aspects de ses activités.

Je voudrais terminer en souhaitant au Haut-Commissaire plein succès dans le travail si important qu'il accomplit pour la communauté internationale.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie sincèrement, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance que j'estime particulièrement utile. Nous souhaitons la bienvenue au Haut-Commissaire pour les réfugiés, António Guterres, et nous voudrions commencer par le féliciter de l'exposé qu'il nous a fait aujourd'hui et surtout de nous avoir présenté une vision intégrée des activités du Haut-Commissariat, qu'il dirige dans un monde si complexe, et des qualités de dirigeant dont il fait montre dans l'exécution de son mandat.

Il nous semble fondamental que des séances de ce genre aient lieu régulièrement, ainsi que l'a fait observer mon collègue de l'Autriche, car je crois que cela nous forcerait à avoir davantage à l'esprit la question des réfugiés et des personnes déplacées lors de notre examen des nombreuses situations de conflit et des nouvelles questions dont nous sommes saisis.

Ainsi que l'a fait remarquer le Haut-Commissaire pour les réfugiés, il nous paraît également très important non seulement de réagir aux situations qui surviennent dans le monde, mais également d'adopter rapidement une démarche préventive. Comme l'a mentionné le Haut-Commissaire, il est inquiétant que la tendance à la diminution du nombre des réfugiés ne se soit pas poursuivie, mais qu'elle s'est inversée, et leur nombre atteint aujourd'hui plus de 15 millions de réfugiés. Je crois que la vision d'un avenir placé sous le signe de la prévention qu'il a présentée est très intéressante. Il a évoqué l'impact du changement climatique, des catastrophes naturelles, qui sont à l'évidence associés aux conflits, et je crois qu'il importera également de garder à l'esprit le fait que

nous sommes dans une période de crise mondiale où sont combinées crise alimentaire, crise énergétique et crise économique, qui auront un impact très marqué sur la stabilité politique interne des pays vulnérables. Ces facteurs, associés au changement climatique, entraîneront, je le crois, des flux croissants de réfugiés et de migrants économiques. Je pense qu'il est essentiel d'avoir cela à l'esprit. Dans ce contexte, je voudrais aussi rappeler que le Mexique et le Japon ont œuvré conjointement au sein de l'ONU pour promouvoir une analyse axée sur la sécurité humaine, précisément en raison de son caractère préventif et pour offrir ainsi une approche globale.

Le Mexique est profondément préoccupé par le fait que les déplacements forcés, phénomène aux nuances multiples, se poursuivent et que les attaques contre les populations touchées, essentiellement les populations vulnérables, perdurent. Je crois que cette situation se retrouve sans exception dans tous les conflits qui ont été mentionnés. Sur ce point, je reconnais moi aussi qu'il est nécessaire de disposer de mandats robustes et de directives claires en matière de protection des réfugiés. Je crois qu'il est fondamental de contribuer à cette vision intégrée tout en gardant dans le même temps à l'esprit les préoccupations exprimées par plusieurs représentants qui ont pris la parole avant moi concernant les attaques dont sont victimes les travailleurs humanitaires et le personnel associé, principalement ceux qui évoluent dans leur propre pays.

Le Mexique a établi une relation de travail très constructive avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et ce, depuis les années 80, dans le cadre de la crise en Amérique centrale au cours de laquelle des milliers de réfugiés guatémaltèques ont trouvé asile sur notre territoire. À la lumière de cette expérience acquise il y a maintenant plus de 25 ans, il nous semble très important de parvenir à un équilibre entre les mesures visant à gérer les mouvements de déplacés et les activités de maintien de la paix.

Le Haut-Commissaire a évoqué trois défis majeurs. Je crois que ces trois défis exigent une réponse de plus en plus intégrée de la part du système des Nations Unies. Cela signifie que le Haut-Commissariat ne constitue pas un monde à part, qu'il ne fonctionne pas de manière isolée vis-à-vis des activités qu'entreprennent les autres entités du système. Nous pensons que cette vision du Haut-Commissaire doit être présente dans l'analyse et l'examen des problèmes spécifiques qu'effectue le

Conseil. Aborder la question de Gaza sans aucune référence à la problématique politique n'aurait aucun sens. Il ne s'agit pas d'en faire une question existentielle lorsque l'on sait combien les crises sont complexes et combien les éléments à régler sont nombreux. À cet égard, le Haut-Commissaire peut être assuré que durant l'examen des conflits inscrits à l'ordre du jour du Conseil, le Mexique gardera présentes à l'esprit la question des réfugiés et la nécessité de coopérer avec le Haut-Commissariat.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer qu'il me paraît très utile d'avoir régulièrement, au moins deux fois par an, un échange entre le Conseil de sécurité et le Haut-Commissariat.

M. Rogachev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je remercie M. Guterres de son exposé très intéressant sur la question des réfugiés et sur son impact sur les situations relevant de la paix et de la sécurité. La Russie se félicite de la participation constructive du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour régler les problèmes humanitaires liés à certaines situations, y compris celles inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Nous sommes nous aussi d'avis que garantir la sécurité et respecter les normes et règles fondamentales du droit international relatives aux réfugiés sont deux actions interdépendantes et complémentaires. Cependant, nous tenons à faire remarquer une fois encore que toute initiative visant à protéger les droits des réfugiés et à régler le problème des déplacements forcés en général dans les pays qui sortent d'un conflit doit compléter les efforts d'ensemble déployés pour consolider la paix et obtenir par la suite des accords et contribuer également à ces processus. En outre, nous voudrions souligner l'importance de coordonner les activités du Haut-Commissariat avec les gouvernements des États concernés.

Les conflits demeurent la raison principale pour laquelle il y a tant de réfugiés et de personnes déplacées de par le monde. Le champion en la matière reste l'Iraq, avec plus de 2,5 millions de réfugiés et près de 2 millions de personnes déplacées, la plupart n'ayant même pas la capacité de satisfaire leurs besoins vitaux les plus essentiels. Leurs problèmes doivent donc être réglés d'urgence. Au-delà de l'aspect purement humanitaire, cette situation fait peser un lourd fardeau sur les pays d'accueil, en particulier la Syrie. Les événements survenus ces dernières semaines montrent une fois de plus qu'il est impératif de trouver des

solutions à long terme au conflit au Moyen-Orient, notamment pour ce qui concerne le problème des réfugiés palestiniens. Nous exhortons le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à être prêt à coopérer plus étroitement avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, y compris pour faire face aux possibles nouveaux flux de réfugiés.

Nous nous félicitons que le HCR soit disposé à chercher les moyens de régler la situation des réfugiés afghans. Ce problème fait peser lui aussi un lourd fardeau sur les pays d'accueil, principalement le Pakistan et l'Iran. Nous sommes gravement préoccupés par la situation des personnes déplacées dans la province soudanaise du Darfour. Nos espoirs de voir la situation s'améliorer dans cette région reposent essentiellement sur la mise en place d'un processus de négociation politique et sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Nous partageons l'opinion exprimée par M. Guterres quant au mandat du HCR et nous estimons qu'il est nécessaire de continuer à établir une claire distinction entre les activités menées par le HCR en matière d'assistance aux réfugiés et celles d'aide aux personnes déplacées. Si les premières relèvent des fonctions confiées au HCR, pour les secondes, en revanche, l'intervention du HCR ne peut se faire que si certaines conditions fondamentales sont remplies, la première d'entre elles étant que le pays concerné en ait fait la demande au préalable. Nous estimons que la responsabilité principale de la fourniture de l'aide aux personnes déplacées incombe spécifiquement au Gouvernement du pays où ces déplacements ont lieu.

Une fonction essentielle du HCR dans le contexte du règlement après le conflit est, selon nous, de concourir au retour volontaire durable des réfugiés, qui est le meilleur moyen de régler la question des déplacements forcés. Laisser cette question sans réponse pourrait bien donner lieu à la naissance de nouveaux conflits qui, à leur tour, pourraient menacer la paix et la sécurité internationales. En même temps, le HCR devrait aussi toujours prévoir un plan pour les cas où, pour des raisons diverses, il serait impossible de mettre en œuvre le scénario des retours volontaires. De telles situations exigeraient l'intégration des personnes déplacées dans les pays d'accueil ou dans des pays tiers.

Dans de nombreux États dont la situation est inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, garantir la sécurité des camps de réfugiés est un problème urgent. Ceci est particulièrement vrai dans les zones de conflit en Afrique : Darfour, Tchad, République centrafricaine et République démocratique du Congo. À cet égard, nous appelons le HCR à continuer d'accorder une attention prioritaire à la démilitarisation des camps de personnes déplacées et à séparer les combattants des personnes qui sont en droit, en vertu de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967, de prétendre au statut de réfugié.

La Fédération de Russie remercie une fois encore le Haut-Commissaire de son exposé et la présidence française du Conseil d'avoir convoqué cette réunion. Nous espérons que le Conseil de sécurité et le HCR poursuivront leur coopération constructive.

M. Viločić (Croatie) (*parle en anglais*) : Nous aussi nous félicitons de l'exposé d'aujourd'hui et nous tenons à remercier le Haut-Commissaire António Guterres de nous avoir donné un aperçu général des grandes tendances actuelles concernant les réfugiés et les personnes déplacées dans leur propre pays, étant donné le rôle que doit jouer le Conseil de sécurité face aux menaces que de telles situations font peser sur la paix et la sécurité régionales et internationales.

Vu la forte imbrication des activités de maintien et de consolidation de la paix et des activités humanitaires, essentielle pour parvenir à une paix durable, la Croatie est inquiète d'apprendre que le nombre et la complexité des situations impliquant des réfugiés et des personnes déplacées tendent à augmenter depuis le précédent rapport du Haut-Commissaire, publié en 2006 (voir S/PV.5353). Des zones de crise relativement nouvelles se sont ajoutées aux anciennes. Il ne peut y avoir de solution à la crise des réfugiés et des personnes déplacées sans engagement politique. En même temps, nous rendons hommage au personnel du HCR pour le travail inlassable qu'il accomplit dans les conditions décrites dans l'exposé du Haut-Commissaire. Les membres du Conseil de sécurité qui se sont rendus, en juin, dans plusieurs régions d'Afrique en proie à une crise peuvent en rendre témoignage. La Croatie estime que, face aux formes de menace contemporaines contre la paix et la sécurité, dans un monde caractérisé par l'imbrication croissante des menaces, les nouvelles causes des déplacements forcés qui se font jour sont des facteurs intrinsèques que le Conseil de sécurité ne saurait négliger dans ses travaux futurs.

Étant donné le débat à venir du Conseil sur la protection des civils dans les conflits armés, l'exposé du Haut-Commissaire est particulièrement opportun pour souligner l'importance d'assurer la protection physique des réfugiés et des personnes déplacées, de même que la protection des travailleurs humanitaires, comme l'exigent plusieurs résolutions du Conseil de sécurité. La Croatie est particulièrement préoccupée par le recours croissant à la violence sexuelle comme outil de guerre et contre des réfugiés à la suite d'un conflit. Tout en reconnaissant la nécessité de protéger tous les membres vulnérables des populations de réfugiés, y compris les femmes et les enfants, la Croatie est déterminée à protéger les droits des femmes dans les situations de conflit et cherche constamment à renforcer le rôle des femmes dans tous les aspects de la consolidation de la paix après un conflit.

Pour ce qui est de la situation à Gaza, la Croatie espère que l'accord relatif à l'ouverture d'un couloir humanitaire sera respecté par toutes les parties, dans l'intérêt de la population civile. Nous avons l'espoir que l'exposé d'aujourd'hui servira de catalyseur pour renouer avec la pratique des exposés réguliers du Haut-Commissaire devant le Conseil. La Croatie estime que de tels exposés ajouteraient quelque chose à l'approche globale qui est suivie par le Conseil s'agissant de créer ou de renouveler des mandats toujours plus complexes et multidimensionnels de maintien et de consolidation de la paix.

Nous espérons qu'outre les instruments juridiques globaux, internationaux et universels existants, une convention de l'Union africaine ayant trait à l'assistance et à la protection des personnes déplacées dans leur propre pays va bientôt être adoptée et entrer en vigueur, et que son application fera appel à des activités coordonnées dont la mise en œuvre favorisera une atténuation de la crise des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique, qui est la région du monde la plus touchée par cette crise.

Enfin, forts de notre expérience de première main acquise en travaillant avec le HCR et du bilan de notre gestion du problème des réfugiés et des personnes déplacées, pendant le conflit armé qui a déchiré la Croatie et pendant les années qui ont suivi, nous tenons à réaffirmer le plein soutien de la Croatie au mandat du Haut-Commissaire.

M^{me} Zhang Dan (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier la présidence française du Conseil de sécurité, pour avoir convoqué cette réunion, et le Haut-

Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. António Guterres, pour son exposé, qui a été du plus haut intérêt pour les travaux du Conseil.

Durant l'année écoulée, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a progressé sur trois volets – retours volontaires, intégration locale et réinstallation – et la Chine se réjouit de ces avancées. En même temps, nous avons noté que le nombre total de réfugiés à travers le monde est passé à 11,4 millions et que le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays augmente aussi régulièrement du fait des conflits armés et des catastrophes naturelles.

Conflits armés, agitation politique, stagnation économique, pauvreté et sous-développement restent les principales raisons de l'aggravation du problème des réfugiés, qui reste insoluble. De plus, le climat sécuritaire, les flux mixtes et la dégradation de l'environnement sont autant de facteurs qui rendent encore plus difficile la protection des réfugiés. Dans les circonstances actuelles, la communauté internationale devrait continuer à appliquer le principe de la solidarité internationale et de la responsabilité partagée et renforcer la coopération internationale sur la base du respect mutuel, de l'égalité et du bénéfice mutuel, de manière que nous puissions tous assumer notre responsabilité commune face à la question des réfugiés.

Mettre fin aux conflits régionaux et maintenir un environnement sûr où la sécurité est garantie restent les principaux moyens de résoudre le problème des réfugiés. La plupart des conflits nationaux et régionaux figurant à l'ordre du jour du Conseil de sécurité s'accompagnent de graves problèmes de réfugiés, et la plupart des missions de maintien de la paix des Nations Unies ont pour tâche d'assurer la protection des civils et de garantir l'aide humanitaire. Le Conseil doit améliorer encore sa coordination et la collaboration entre les volets médiation des conflits et maintien de la paix, d'une part, et protection des réfugiés et assistance humanitaire, de l'autre, pour veiller à ce que les opérations de maintien de la paix créent un environnement propice au rapatriement et à la réinsertion sociale des réfugiés en vue de favoriser une solution durable au problème des réfugiés et des personnes déplacées.

M. Butagira (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante réunion. Je tiens à féliciter M. António Guterres pour son rôle exemplaire de chef de file et son

organisation tout entière pour ses activités de protection et de prise en charge des malheureux qui, sans en être responsables à aucun degré, se sont retrouvés dans la situation de réfugiés ou de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

Nous avons abordé plusieurs questions très importantes. Toutefois, avant de faire un bref commentaire à ce propos, je voudrais réaffirmer la détermination de l'Ouganda d'accueillir un sommet spécial de l'Union africaine sur les personnes déplacées. Nous assurons M. Guterres et le Conseil que l'Ouganda fera tout le possible pour que cette réunion soit un succès.

M. Guterres a abordé la question des personnes déplacées. Comme le Conseil le sait fort bien, la question des personnes déplacées relève de la responsabilité de l'État souverain et ne fait pas partie du mandat du Haut-Commissaire pour les réfugiés. Récemment, nous avons assisté à des déplacements, en particulier en République démocratique du Congo, qui sont le résultat des actions brutales de la soi-disant Armée de résistance du Seigneur. De nombreuses personnes ont été déplacées. Ce n'est qu'un exemple de personnes déplacées dans leur propre pays.

Dans des circonstances où les structures internes ou les institutions de l'État se sont effondrées et où, par conséquent, l'État ne peut pas assumer sa responsabilité de protéger ses citoyens, la question suivante se pose : Que va faire la communauté internationale? M. Guterres a eu raison lorsqu'il a mentionné la question de la responsabilité de protéger. Comme le Conseil le sait, cette question a été abordée lors du Sommet mondial de 2005, et elle a été entérinée. Malheureusement, rien ne s'est fait pour lui donner une suite concrète et il existe de nombreuses questions concernant la souveraineté que personne ne souhaite aborder. Mais, à mon avis, le moment est largement venu pour le Conseil d'être à l'avant-garde des efforts pour donner une nouvelle impulsion à cette question et pour trouver le moyen de rendre opérationnel ce principe entériné par le Sommet mondial. Évidemment, on ne peut pas se contenter de rester sans réagir alors que personne d'autre ne s'intéresse au sort des PDI. Je pense que si nous abordons ce point, cela nous permettra de contribuer dans une large mesure à aider les personnes déplacées.

M. Guterres a aussi abordé la question de la prévention. Évidemment, il coûte nettement moins cher de se concentrer sur la prévention que de faire face aux

résultats d'une catastrophe. À juste titre, M. Guterres a insisté sur la prévention. Il s'agit d'un vaste concept qui concerne non seulement les programmes que vous pouvez mettre en place, mais aussi les questions de gouvernance. Il importe de noter que certains déplacements internes résultent d'une mauvaise gouvernance et de mauvaises institutions démocratiques dans un pays. C'est là un problème qu'il faut régler.

Je ne pense pas que dans les questions concernant la responsabilité du Conseil de maintenir la paix et la sécurité internationales, nous devrions éviter de mettre en place des compartiments étanches. Quand une question relève-t-elle du maintien de la paix et de la sécurité internationales? Évidemment, il est très difficile de définir ces lignes de partage. Mais il est également inacceptable de ne pas traiter de cette question. Les rôles ont été définis de manière très restrictive et des questions sont donc négligées alors qu'elles auraient dû être traitées, telles que la question que j'ai abordée plus tôt touchant la démocratisation.

Je tiens à être bref. Pour terminer, je tiens encore une fois à féliciter M. Guterres pour la façon exemplaire dont il a, comme d'habitude, traité de ces questions.

M. Dabbashi (Libye) (*parle en arabe*) : Je tiens d'emblée à m'associer à ceux qui ont remercié M. António Guterres, Haut-Commissaire pour les réfugiés, de son exposé détaillé sur la question des réfugiés et des personnes déplacées. Nous saluons les efforts du Haut-Commissaire pour répondre aux besoins humanitaires des réfugiés dans le monde. Nous lui sommes reconnaissants, ainsi qu'à son équipe, des sacrifices qu'ils ont faits.

Personne ne doute du fait que les questions relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées, en particulier en Afrique et au Moyen-Orient, font partie des principaux problèmes qui appellent l'attention de la communauté internationale. Au cours des dernières décennies, ces deux régions ont été le théâtre de conflits majeurs et de catastrophes naturelles. En conséquence, des millions de personnes ont été déplacées de leurs foyers vers des régions qu'ils considèrent comme plus sûres, à l'intérieur ou à l'extérieur de leur pays. Ces mouvements de population ont provoqué de nombreux problèmes, plus particulièrement à cause des tensions entre les réfugiés et les populations locales. Ce qui explique le rôle humanitaire important joué par le Haut-Commissaire

des Nations Unies pour les réfugiés pour aider et protéger les réfugiés et les personnes déplacées.

Lorsque nous examinons la répartition géographique mondiale des réfugiés, nous voyons qu'il existe plus de 15 millions de réfugiés, dont 6,6 millions sont des Palestiniens, et plus 65 millions de personnes déplacées dans le monde. Le plus grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées se trouve en Afrique et au Moyen-Orient, et plus précisément dans les territoires palestiniens occupés et dans les pays voisins. Il y a également des réfugiés d'Iraq, de République démocratique du Congo, de Somalie et du Soudan.

Comme le Conseil le sait, les pays qui accueillent des réfugiés ont la responsabilité de les aider et de les protéger. Les gouvernements nationaux, avec l'aide de la communauté internationale, ont également la responsabilité de répondre aux problèmes humanitaires et aux problèmes de sécurité des réfugiés. En même temps, nous pensons que la solution idéale aux problèmes des réfugiés et des personnes déplacées est de régler les conflits, d'organiser le retour des réfugiés dans leurs foyers et de les réinsérer en leur fournissant un emploi et en développant leur pays d'origine. Cela devrait être fait grâce aux efforts nationaux et à des partenariats efficaces avec la communauté internationale.

La Libye a été victime de la colonisation et de persécutions fascistes pendant trois décennies au cours desquelles des milliers de Libyens ont fui leur pays. Elle ne comprend donc que trop bien les souffrances actuelles des Palestiniens. On ne saurait douter de leurs souffrances, et plus particulièrement des souffrances de deux tiers de la population de Gaza sous occupation israélienne. Environ un million de réfugiés vivent à Gaza et ont été victimes de bombardements et de tirs d'artillerie au cours des deux dernières semaines. L'embargo total ne leur permet pas d'échapper à cet holocauste, qui reprend hélas les méthodes des nazis, mais avec des moyens de destruction et d'assassinats modernes. Jusqu'à hier, ces méthodes avaient déjà causé la mort de plus de 700 Palestiniens, y compris 219 enfants et 89 femmes. Ce matin, le bilan s'élevait à 763 morts.

Je dois dire à ce stade que de nombreux réfugiés de Gaza ont été forcés de quitter leurs foyers dès 1948. Ils ont été une fois encore déplacés de force en 1967, cette fois vers Gaza. Ils sont actuellement condamnés à mourir dans cet holocauste auquel ils ne peuvent se

soustraire. Leur seule issue est la mort, seulement la mort.

C'est l'objectif des autorités israéliennes, qui violent le droit international de manière flagrante, alors que le Conseil de sécurité observe un mutisme total. Ce silence ne peut être interprété autrement que comme une manifestation d'appui à l'agression et d'indifférence de la part de ceux qui empêchent le Conseil de sécurité de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent à l'égard des victimes innocentes.

Dans ce contexte, je saisis cette occasion pour féliciter l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour le travail qu'il réalise sous l'égide de M^{me} Karen Abuzayd. Je salue le courage que son personnel manifeste à Gaza et dans tous les territoires palestiniens occupés, malgré les graves dangers qu'il encourt et le fait qu'il soit fréquemment la cible des forces d'occupation israéliennes.

La communauté internationale doit se montrer généreuse et répondre aux appels urgents lancés de Gaza par l'UNRWA il y a huit jours. Nous espérons entendre bientôt un exposé de la part de M^{me} Karen Abuzayd, Commissaire général de l'UNRWA, et que des dispositions seront prises pour que cet exposé complète celui que nous avons entendu aujourd'hui afin que nous puissions avoir une vue d'ensemble plus claire de la situation.

En tant que membres du Conseil de sécurité, nous devons prendre des mesures concrètes pour assurer la protection des civils en temps de guerre et les protéger contre toutes menaces, d'où qu'elles viennent. Nous devons éliminer toutes les entraves à l'assistance humanitaire. Nous devons également exiger que les parties concernées s'acquittent des obligations internationales auxquelles elles ont souscrites ainsi que des autres obligations qu'elles ont contractées afin qu'au sein du Conseil, nous puissions honorer nos responsabilités.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

Je voudrais tout d'abord remercier le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés d'avoir accepté l'invitation du Conseil de sécurité à venir s'exprimer devant lui. La dernière rencontre du Conseil avec le Haut-Commissaire remonte à 2006, et la France émet le vœu que ce type de rencontres sera à l'avenir plus fréquente car nous pensons qu'elles sont

particulièrement utiles aux deux institutions. Je voudrais également remercier le Haut-Commissaire pour sa présentation très utile et très éclairante et le féliciter pour le travail sans relâche effectué par lui-même et par le Haut-Commissariat dans des conditions souvent très difficiles.

La France est profondément préoccupée par la croissance du nombre de réfugiés et de personnes déplacées qui est due non seulement au conflit mais également, comme l'a indiqué le Haut-Commissaire, à une multiplicité de facteurs à l'origine de tensions politiques, qu'il s'agisse de l'extrême pauvreté, des difficultés d'accès aux ressources naturelles, de la crise alimentaire et énergétique ou encore des conséquences des changements climatiques. La communauté internationale doit garantir à ces populations la protection à laquelle elles ont droit.

Nous sommes également très préoccupés, comme le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), de la situation prolongée des réfugiés. Plus de 5 millions de réfugiés dans le monde vivent en exil depuis plus de cinq ans. La communauté internationale doit s'engager pour diminuer le fardeau pesant sur les États hôtes en s'engageant notamment davantage dans la réinstallation des réfugiés particulièrement vulnérables. La France salue à cet égard le choix des situations prolongées comme thème de la conclusion du prochain Comité exécutif du HCR en 2009.

La France se félicite par ailleurs des progrès réalisés pour trouver des solutions durables en faveur des réfugiés : retours volontaires, lorsque les conditions de sécurité le permettent, comme par exemple en Angola, au Libéria ou au Sud-Soudan, ou intégration sur place comme, par exemple, en Tanzanie, au Nigéria, en Serbie ou en Asie centrale.

La France se félicite également de ce qu'un mouvement de retour massif des réfugiés afghans soit intervenu depuis 2001. Mais la question des réfugiés représente un défi massif, humanitaire, mais aussi politique et sécuritaire pour l'Afghanistan et ses voisins. Nous encourageons le renforcement de la coopération régionale afin de créer les conditions d'un retour digne et durable sur une base volontaire, avec l'appui de la communauté internationale.

De même, nous sommes préoccupés par les obstacles sérieux qui sont mis aux retours des personnes déplacées en Abkhazie et en Ossétie du Sud à la suite du conflit en Géorgie. Nous rappelons que la Cour

internationale de Justice vient d'ordonner aux parties de s'abstenir d'entraver leur liberté de mouvement et de pratiquer des mesures discriminatoires.

À cet égard, et plus généralement, le lien entre réponse humanitaire d'urgence et stratégie de développement et d'intégration à moyen et long terme est trop souvent insuffisant. Afin d'assurer ce qu'on appelle communément la transition, la France est favorable à la mise en place de stratégies globales afin de garantir la durabilité des retours. Nous soutenons également l'approche sectorielle pour la protection des déplacés internes, dont le HCR est le chef de file, et nous rappelons à cet égard l'importance des Principes directeurs relatifs aux déplacements de personnes à l'intérieur de leur propre pays.

La responsabilité première de protection et d'assistance aux réfugiés déplacés incombe naturellement en premier lieu aux États, et il est du devoir de la communauté internationale, dans le cadre de l'ONU, d'aider les États à protéger ces populations. Lorsque les autorités nationales n'assurent manifestement pas la protection de ces populations, il revient à la communauté internationale d'intervenir. Ainsi nous attachons la plus grande importance à la mise en œuvre effective de la responsabilité de protéger. Nous en avons pris l'engagement, et nous le devons aux populations en détresse.

À cet égard, le Conseil de sécurité a une mission particulière, d'une part, parce que les déplacements de populations sont souvent la conséquence directe d'atteintes à la paix et la sécurité internationales et peuvent contribuer à déstabiliser des régions entières; d'autre part, parce que les populations déplacées sont vulnérables et susceptibles de subir des violations graves du droit international, des droits de l'homme et du droit humanitaire, y compris dans les camps qui les accueillent. Le Conseil de sécurité a la responsabilité de prévenir et de mettre fin à ces violations. Comment par exemple ne pas penser à la violence sexuelle utilisée comme arme de guerre qui fait de nombreuses victimes au Kivu, au Darfour et dans bien d'autres situations?

C'est dans ce contexte que notre Conseil a décidé de confier de plus en plus souvent aux opérations de maintien de la paix une mission de protection des civils, en particulier des réfugiés et des déplacés dans les conflits armés, comme l'illustrent par exemple les mandats de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et de la Force de l'Union européenne au Tchad et en

République centrafricaine, ou le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) en République démocratique du Congo.

Si la coopération entre les opérations de maintien de la paix et les acteurs humanitaires est essentielle, il ne saurait cependant être question de confondre action humanitaire et maintien de la paix. La France attache, comme le HCR, une grande importance au respect de l'espace humanitaire, nécessaire pour garantir l'accès aux populations dans le besoin et la sécurité du personnel humanitaire.

Sur cette question de l'accès humanitaire, l'adoption par le Conseil de la résolution 1844 (2008) sur la Somalie permet désormais de sanctionner ceux qui empêchent la délivrance de l'aide humanitaire. Nous nous félicitons que le texte de cette résolution ait pu être repris en partie dans le régime de sanctions en République démocratique du Congo défini par la récente résolution 1857 (2008).

Cette question générale de l'accès humanitaire est, naturellement, primordiale pour permettre un meilleur traitement des problèmes des réfugiés et des personnes déplacées. Comment ne pas penser, par exemple, aux centaines de milliers de déplacés internes fuyant les combats qui secouent Mogadiscio? Comment ne pas penser au Darfour, au Kivu, à l'Iraq, à l'Afghanistan? Et, bien entendu, comment ne pas penser à la situation qui prévaut actuellement à Gaza?

Je tiens de manière générale à rappeler ici l'importance que le Conseil de sécurité doit attacher à la protection des civils. Cette dimension-là encore est, bien entendu, au cœur de l'action que la France mène avec ses proches partenaires s'agissant de la situation à Gaza, illustrée par la présence du Ministre des affaires étrangères, Bernard Kouchner, et de plusieurs de ses homologues aujourd'hui et les jours passés à New York, et par les efforts que nous continuons de poursuivre.

Enfin, et surtout, je souhaite rappeler que les déplacements prolongés de populations sont, pour la plupart, liés au fait que les conflits armés et les violations des droits de l'homme qui ont poussé les populations à fuir n'ont pas trouvé de solution. Le conflit israélo-palestinien et la situation des réfugiés et déplacés palestiniens est, là encore, un exemple particulièrement frappant qui témoigne de l'importance d'œuvrer en faveur du règlement politique des conflits, de la consolidation de la paix et de la mise en œuvre de processus de réconciliation nationale assurant la

promotion des droits de l'homme afin de trouver une solution à la situation des réfugiés et des personnes déplacées. Je puis assurer le Haut-Commissaire que nous sommes bien conscients de ce fait et du rôle essentiel que doit jouer le Conseil de sécurité à cet égard.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à M. Guterres pour qu'il puisse répondre aux questions et aux observations qui ont été formulées.

M. Guterres : Je vous remercie, Monsieur le Président, et je remercie tous les représentants des États membres de leurs contributions extrêmement utiles et profondes à ce débat. Beaucoup d'entre eux ont mentionné l'intérêt de rencontres plus fréquentes. Je suis entièrement à la disposition du Conseil. C'est ma conviction qu'il n'y a pas de solution humanitaire pour les drames humanitaires; la solution est toujours politique. Le dialogue avec le Conseil de sécurité est pour nous une priorité absolue dans le cadre de notre coopération interinstitutionnelle. Je suis, comme je l'ai dit, entièrement à la disposition du Conseil.

(l'orateur poursuit en espagnol)

Je voudrais tout d'abord exprimer à l'Ambassadeur du Costa Rica mon admiration à l'égard de son pays et de l'Amérique latine en général pour leur tradition d'accueil des réfugiés. Le Mexique, avec ses frontières solidaires, ses villes solidaires et son programme de réinstallation fondé sur la solidarité, dispose d'un des meilleurs plans d'action au monde pour la protection des réfugiés. Je pense que l'exemple montré par le Costa Rica est d'une importance considérable pour le monde contemporain, où la tolérance est cruciale pour la protection des réfugiés.

L'Ambassadeur du Costa Rica a parlé de la nécessité d'une meilleure solidarité mondiale. Il est vrai que la plupart de réfugiés se trouvent dans les pays du Sud et que la plupart veulent retourner dans leurs foyers. Ils ne veulent pas émigrer vers des pays plus nantis; ils veulent retourner dans leurs pays. Pour que cela soit possible, pour que la protection soit fournie et pour que le retour soit possible, la solidarité institutionnelle, particulièrement de la part du monde développé en faveur du monde en développement, est absolument essentielle.

Il a aussi évoqué l'éventail des problèmes qui se posent en matière de protection des civils et la

nécessité absolue de garantir le caractère civil et humanitaire des camps de réfugiés. Cette question a été soulevée dans plusieurs déclarations. Il est dramatique de constater que dans des camps de réfugiés il y a des victimes de violations massives des droits de l'homme et de la violence, qu'il y des femmes qui souffrent énormément et que des enfants sont recrutés de force. Nous ne pouvons rien faire pour y mettre fin. L'intervention des forces de maintien de la paix est souvent absolument à cet égard.

(l'orateur poursuit en anglais)

J'exprime ma reconnaissance au représentant de la Turquie et je tiens à souligner un aspect dans lequel la Turquie est au cœur même de notre action. La Turquie n'est pas un pays d'asile; c'est un pays de transit. Nous constatons aujourd'hui des flux de populations de plus en plus mélangées, dont la plupart sont des migrants économiques, mais qui comprennent aussi des réfugiés, des chercheurs d'asile et des femmes et des enfants victimes de la traite des êtres humains, qui ont besoin de protection internationale.

Du fait du rôle des contrebandiers et des trafiquants et de la manière dont ces mouvements de populations ont lieu, il est parfois très difficile de repérer ces personnes et de leur donner un accès physique au territoire pour présenter leurs demandes et pour que celles-ci soient traitées de manière équitable. Les enseignements tirés de notre coopération en Turquie à cet égard nous sont extrêmement utiles. J'exprime ma gratitude au représentant de la Turquie pour l'appel qu'il a lancé en faveur d'un appui financier aux activités de mon bureau.

Les organisations humanitaires traversent en effet des moments difficiles. D'une part, nos besoins augmentent partout; d'autre part, nous sommes nous aussi des victimes de la crise financière mondiale. J'ai été moi-même membre d'un gouvernement; je suis convaincu qu'il est impossible qu'un gouvernement ne fasse pas ce qui est nécessaire pour éviter l'effondrement de son système financier, et je comprends donc parfaitement que l'on utilise des centaines de milliards de dollars et d'autres devises pour supporter les systèmes financiers, mais j'espère vivement que c'est avec la même détermination que l'on supportera la vie humaine et l'action humanitaire.

Je voudrais aussi exprimer ma gratitude à l'Ambassadeur du Japon qui a évoqué les causes profondes des déplacements et les besoins de protection. Je pense qu'il importe au plus au point de

souligner que la prévention n'est plus uniquement une entreprise politique et diplomatique. Pour prévenir les conflits, il est nécessaire dans plusieurs cas, par exemple, d'être encore plus efficace en ce qui concerne l'appui à l'adaptation aux changements climatiques et l'appui aux communautés rurales et la nécessité de pouvoir permettre aux gens de vivre dans leur milieu rural s'ils le souhaitent. La migration doit être une option; elle ne doit pas être une obligation ou une nécessité.

Dans une certaine mesure, la prévention est donc devenue un problème complexe exigeant une combinaison d'actions dans laquelle la volonté politique et diplomatique sera, naturellement, toujours primordiale mais où une coopération efficace entre les dimensions économique, sociale et environnementale est aussi extrêmement importante. Je voudrais une fois de plus souligner l'importance du concept de sécurité humaine en tant que concept unificateur pour la protection, l'assistance et les solutions en faveur des réfugiés et des personnes déplacées.

L'Ambassadeur a fait un certain nombre de références intéressantes aux questions interdépendantes de la sécurité de l'action humanitaire et de la protection et préservation de l'espace humanitaire. Je souligne à nouveau que ces questions sont cruciales pour le succès de l'action humanitaire dans le monde d'aujourd'hui.

Enfin, je voudrais féliciter le Japon pour le lancement de son projet pilote sur la réinstallation, qui, je l'espère, sera couronné de succès et mènera à un programme de réinstallation digne de ce nom dans un avenir proche.

Je voudrais aussi remercier le représentant du Royaume-Uni pour sa déclaration. Tout d'abord, je tiens à dire que nous sommes déterminés à appuyer pleinement l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) dans ses activités. Nous lançons un appel pour que la communauté appuie efficacement l'UNRWA, financièrement et par d'autres moyens, et nous espérons que les faits évolueront vers le plein respect du droit humanitaire s'agissant du conflit à Gaza.

Le représentant du Royaume-Uni a parlé des déplacements internes et de la détermination du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Je tiens à être tout à fait clair et dire que nous sommes totalement déterminés à jouer notre rôle.

Comme l'ont souligné la délégation des États-Unis et la délégation russe, notre rôle est différent s'agissant des réfugiés et s'agissant des personnes déplacées. S'agissant des réfugiés, nous avons un mandat, qui est un mandat très vigoureux consacré, je le signale, par le droit international. S'agissant des déplacements internes, nous sommes un membre d'une équipe, travaillant de concert avec d'autres membres de l'équipe – n'oubliant jamais que la responsabilité principale incombe aux États, mais que, bien entendu, la communauté internationale a une contribution à faire.

Nous adhérons pleinement à l'approche multisectorielle et à la mise en valeur de son potentiel. Le partenariat est important non seulement concernant les déplacements internes; comme les membres l'ont dit, il est important dans la consolidation de la paix et dans le relèvement rapide. Nous sommes aussi pleinement attachés à la consolidation de la paix; dès le début nous avons affecté un membre de notre Bureau au Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Et, pour être absolument sincère sur ce point, nous attendons avec impatience l'activité de relèvement rapide. Je sais que le Gouvernement britannique y est aussi attaché.

Je dirais que nous n'aurons peut-être pas besoin de nouvelles lois internationales relatives aux déplacements forcés quand ils ne sont pas liés à des situations de réfugiés typiques comme envisagé dans la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Mais évidemment, il y a des lacunes en matière de protection, et nous devons veiller à ce que, au moyen de formes de partenariat et de coopération appropriées, ces lacunes à matière de protection soient comblées. Les États ont un rôle clef à jouer à cet égard. Mais il serait aussi intéressant de voir si une amélioration du droit international serait utile, par exemple concernant la protection temporaire, pour ne citer qu'un exemple. Il y a à cet égard, je pense, quelques domaines dans lesquels une certaine clarification sera nécessaire s'agissant de la législation internationale.

Je remercie le représentant du Viet Nam. Tout d'abord, il a évoqué l'apatridie. L'apatridie est un fléau oublié. Il est dramatique pour beaucoup de personnes de n'avoir pas de nationalité, de n'avoir pas de citoyenneté. Elles tendent à être des personnes oubliées, et leurs droits tendent à être oubliés. Mon bureau fait de son mieux pour améliorer nos capacités et notre action à cet égard. Mais j'appelle l'attention du Conseil, et de l'ensemble de la communauté internationale, sur la nécessité d'être plus efficace – surtout au niveau des pays – en se penchant sur le

problème de l'apatridie et en lui trouvant des solutions. Et je ne peux qu'être d'accord avec ce que le représentant du Viet Nam a dit sur la nécessité de renforcer la coopération au sein du système des Nations Unies et de veiller au plein respect des principes humanitaires : les mêmes principes que j'ai soulignés dans mon exposé.

(l'orateur poursuit en français)

Je voudrais remercier le représentant du Burkina Faso pour son intervention et dire que sa région est la région où nous constatons, heureusement, un plus grand progrès positif dans la solution des crises de réfugiés. Il y a eu des retours massifs au Libéria et en Sierra Leone, et il y a l'espoir d'une solution de paix durable en Côte d'Ivoire. Il y a des raisons d'être optimiste quand on regarde sa région. Je crois que les mécanismes de coopération régionale qui ont été établis sont, dans une large mesure, responsables du succès, concernant non seulement les conflits mais également les programmes humanitaires de protection et de règlement des problèmes des réfugiés.

Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit le représentant du Burkina Faso sur la nécessité de former le personnel des opérations de maintien de la paix. Je crois qu'il y a beaucoup de choses à faire et beaucoup de choses à améliorer à cet égard. Je souligne, comme je l'ai fait concernant la déclaration faite par le représentant du Costa Rica, la nécessité de soutenir les pays et les communautés d'accueil qui partagent souvent leurs maigres ressources avec les réfugiés. Je souligne aussi la nécessité de travailler en faveur de la réhabilitation – notamment la réhabilitation environnementale – des régions touchées par le problème des réfugiés, une fois que les déplacements ont pris fin.

(l'orateur reprend en anglais)

Je voudrais aussi dire combien j'ai apprécié la déclaration faite par le représentant des États-Unis. Il a tout d'abord parlé des problèmes relatifs à la protection des réfugiés, des personnes déplacées et à la sécurité du personnel humanitaire, et il a exprimé des préoccupations au sujet des déplacements internes et la nécessité de veiller à ce que notre action concernant les déplacements internes ne porte pas atteinte à notre mandat concernant les réfugiés. Je dois dire que je ne vois aucune contradiction entre ce que nous faisons pour les réfugiés et ce que nous faisons pour les déplacements internes. Je pense qu'il y a eu beaucoup d'énergie positive : dans de nombreuses circonstances,

nous réglons des problèmes semblables au sein de groupes de population qui vivent ensemble, même si leurs déplacements sont de natures différentes.

Je voudrais également souligner l'importance des observations concernant la violence sexuelle et sexiste. Dans la réforme interne du HCR, l'une des principales préoccupations a été de veiller à réduire les dépenses au niveau du siège et à dépenser de moins en moins d'argent en matière d'organisation et de plus en plus d'argent en faveur des bénéficiaires. Nous avons 1 050 personnes à Genève; nous en avons maintenant 750, et en 2009 nous réduirons ce nombre pour le ramener à moins de 700. Nous essayons de le faire afin d'utiliser les économies réalisées au moyen de notre réforme interne pour remédier aux lacunes de notre action en faveur des bénéficiaires. L'une des lacunes auxquelles nous avons essayé de remédier en utilisant ces économies était justement la question relative à la violence sexuelle et sexiste dans beaucoup de nos programmes dans lesquels, il faut être honnête, nous sommes loin de réussir, principalement parce que nous n'avons pas la capacité d'obtenir des résultats dans ces environnements complexes. Les questions cruciales de sécurité qui s'y posent requièrent l'action d'autres intervenants, notamment celles au sujet desquelles le Conseil de sécurité a le pouvoir de se prononcer.

J'aimerais aussi remercier le représentant des États-Unis pour ses observations concernant la manière de maintenir l'espace humanitaire. Je pense que la distinction établie entre la dimension stratégique et la dimension opérationnelle pourrait s'avérer très importante. À l'évidence, il faut une cohérence stratégique au sein du système des Nations Unies quand il agit à l'unisson dans un cadre donné. Mais dans certains cas, il est indispensable de préserver l'autonomie opérationnelle pour veiller à ce l'espace humanitaire et les principes humanitaires soient pleinement préservés.

Je voudrais également remercier le représentant de l'Autriche et lui dire combien j'ai apprécié le lien clair qu'il a établi entre la paix, la sécurité et les déplacements forcés, et l'importance qu'il a accordée aux changements climatiques comme étant un facteur clef en raison de l'influence qu'ils auront sur toutes les tendances mondiales dans le proche avenir, en particulier sur les tendances relatives aux déplacements. Les changements climatiques provoquent les déplacements, et les changements climatiques sont un facteur aggravant des conflits, qui à leur tour causent les déplacements. Voilà pourquoi quand nous

examinons la paix et la sécurité et quand nous examinons les déplacements, je ne pense pas que nous oublions les effets présents et futurs des changements climatiques sur les mégatendances dont nous témoins au XXI^e siècle. Je me félicite de ce que, comme je l'ai indiqué, le Conseil débatera de la sécurité énergétique et des changements climatiques en avril.

Je suis également plein d'espoir s'agissant de l'action du Conseil visant à garantir une transition sans heurts entre l'opération militaire de l'Union européenne au Tchad et en République centrafricaine et la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad, en ce qui concerne les exigences de protection que nous avons dans l'est du Tchad et dans le nord de la République centrafricaine.

En ce qui concerne les enseignements tirés au sujet de la viabilité, je pense qu'il importe de souligner que nous ne sommes pas du tout satisfaits de la présente viabilité des retours. Dans de nombreux cas, des personnes sortent d'une situation de réfugié pour devenir des migrants clandestins dans les prochains mois ou les prochaines années. Cela n'est pas toujours lié à la sécurité. Je dirais que cela est essentiellement lié au fait que le développement économique, les possibilités d'emploi et l'accès à l'éducation et aux soins de santé sont loin d'être garantis dans des situations d'après conflit. Même s'il y a eu beaucoup de progrès dans les mécanismes des Nations Unies pour régler ces situations – au moyen de la consolidation de la paix et d'autres concepts importants comme celui de la sécurité humaine – je pense que nous continuons à voir une combinaison de la mauvaise gouvernance locale et des dysfonctionnements dans les actions de la communauté internationale, qui porte atteinte à la viabilité des retours et des solutions en général.

(l'orateur poursuit en espagnol)

Je remercie aussi le représentant du Mexique de ses observations. Il est vrai qu'il y a une crise mondiale dont parmi les éléments figurent les conflits, l'environnement, l'économie, l'énergie et l'alimentation. Dans ce contexte, la réponse aussi doit se placer au niveau mondial. À ce niveau mondial, l'ensemble du problème posé par les personnes en mouvement doit être, selon nous, au centre des préoccupations de la communauté internationale. Je suis en complet accord avec l'idée qu'il ne s'agit pas seulement de problèmes de réfugiés, pas seulement de problèmes de personnes déplacées par la force. Il s'agit aussi des droits des

migrants pour raison économique, qu'il faut examiner avec attention.

Parlant d'un sujet qui est totalement étranger à mon mandat, mais en tant que citoyen du monde, je dirais que dans le proche avenir la mobilité de la main-d'œuvre contribuera davantage que la mobilité des autres facteurs de production au développement mondial et à la réduction de la pauvreté. Je crois que la communauté mondiale doit avoir une attitude rationnelle à l'égard des migrations en général. Malheureusement, nous voyons souvent des attitudes irrationnelles, qui ne permettent pas d'envisager les aspects positifs des migrations. Envisager les aspects positifs des migrations, garantir des flux de migration réguliers – point beaucoup plus important aujourd'hui dans le contexte de la migration illégale – représente une contribution très importante à la protection des réfugiés qui, dans les mouvements mixtes de groupes de population, sont souvent victimes de situations où il est difficile d'appliquer les droits de l'homme en général.

On a parlé de mandats. Je crois que la question des mandats est très claire, très importante : la solidité, la clarté des mandats. Mais, dirais-je, tout aussi importantes que les mandats sont les conditions pratiques dans lesquelles les mandats peuvent être efficacement mis en œuvre. Bien souvent, il faut le dire, nous sommes encore loin d'avoir la pleine capacité de mettre en œuvre les mandats tels que définis par le Conseil dans beaucoup de ses activités.

(l'orateur poursuit en anglais)

Je regrette beaucoup de ne savoir parler russe, mais j'essaierai de répondre en anglais à l'intervention du représentant de la Fédération de Russie.

Je voudrais dire combien nous sommes attachés à notre coopération avec les gouvernements concernant la protection des réfugiés. De fait, la Convention de 1951 attribue la responsabilité aux gouvernements mêmes et le HCR n'a qu'un rôle de contrôle et de complémentarité quand les gouvernements n'ont pas la capacité – c'est-à-dire la capacité économique, dans bien des régions du monde – de fournir aux réfugiés protection et assistance. Ainsi donc, la coopération avec les gouvernements a une place de choix dans notre programme.

Je soulignerai aussi ce que le représentant a dit concernant la nécessité d'aider les pays du monde en développement qui reçoivent un nombre important de

réfugiés. Il a mentionné la Syrie; j'ajouterais la Jordanie dans le même contexte, et aussi l'Iran et le Pakistan. Nous pourrions continuer : Ouganda, Tanzanie; bien d'autres pays du monde entier partagent leurs maigres ressources. Beaucoup d'entre eux ne sont pas même signataires de la Convention, mais ils font preuve d'une authentique solidarité avec les réfugiés.

On a fait état de la nécessité de coopérer avec l'UNRWA. Je peux assurer le représentant que nous coopérons activement aujourd'hui, appuyant les activités de l'UNRWA dans le plein respect de son mandat. Je crois très important, du point de vue du HCR, de ne pas créer de confusion, car cela n'aiderait pas à résoudre le problème. Je lance à la communauté internationale un vigoureux appel à donner à l'UNRWA tout ce dont il a besoin dans les circonstances extrêmement difficiles où il opère actuellement, ce qui exige un immense courage de son personnel.

Une fois de plus, je tiens à souligner ce que j'ai dit au sujet de la nette distinction que nous faisons concernant notre mandat envers les réfugiés et nos initiatives à l'égard des déplacements internes de population et du caractère civil du droit d'asile, ainsi que de la nécessité de préserver l'intégrité de ce droit en préservant son caractère civil.

Je voudrais aussi remercier l'Ambassadeur de la Croatie. Dans le dialogue de cette année sur les défis que pose la protection des réfugiés, nous avons bénéficié de la contribution extrêmement constructive d'une délégation croate de haut niveau – deux vice-premiers ministres et le Ministre de la justice, très soucieux d'engager le dialogue afin de trouver une solution durable pour en finir avec des situations qui, croyons-nous, n'ont plus de justification. Parfois l'histoire continue d'avancer et certains sont laissés en arrière, et il est temps de les ramener dans le cours de l'histoire. Je ne peux que souligner l'importance des contributions de la Croatie à cette fin.

Je tiens aussi à exprimer ma profonde gratitude au représentant de la Chine – et à m'excuser de ne savoir parler en mandarin –, à dire combien nous avons noté ses deux observations, l'une relative aux solutions et à l'importance des différents groupes de solutions dans notre action – je le remercie de reconnaître notre rôle en la matière – et l'autre relative au lien très fort qui existe entre la médiation des conflits, la protection des réfugiés et l'action humanitaire, ainsi qu'à l'importance du dialogue entre le Conseil de sécurité et

les organismes humanitaires afin d'assurer une pleine efficacité.

Une fois de plus, j'exprime ma profonde satisfaction à l'Ambassadeur de l'Ouganda pour la décision de son pays d'accueillir le sommet de l'Union africaine sur les déplacements forcés. Ce sommet, espérons-le, approuvera – je crois que toutes les conditions sont maintenant réunies pour cela – une convention de l'Union africaine sur les déplacements internes. Ce sera, à mon avis, une mesure de la plus grande importance. Comme je l'ai dit dans mon intervention, ce sera le premier instrument international légalement contraignant sur les déplacements internes. En fait, comme l'a dit l'Ambassadeur, cela représente, au niveau africain, une expression effective de la responsabilité de protéger.

Je crois que le débat sur la responsabilité de protéger a souffert d'un manque de confiance au sein de la communauté internationale. Il y a diverses manières de concevoir comment mettre en œuvre la responsabilité de protéger. Une chose est claire. L'Union africaine a maintenant un programme, un engagement clair d'aborder les déplacements internes dans une perspective plus soucieuse des droits de l'homme. J'espère que c'est là un exemple qui portera fruit au sein de la communauté internationale et ouvrira la voie à une approche plus efficace, de la part de celle-ci, aux problèmes concernant les déplacements internes. Je tiens aussi à souligner les observations très importantes faites sur la prévention.

Une fois de plus, m'excusant de ne pas parler arabe, je remercie le représentant de la Libye de son intervention. Nous avons établi une coopération très étroite avec la Ligue des États arabes. Dans un très proche avenir – peut-être dès le mois prochain –, elle se traduira par la publication d'un ouvrage commun sur les origines du droit moderne des réfugiés dans la tradition arabe et la loi islamique. En fait, quand on examine la Convention de 1951 et ses divers aspects – le non-refoulement, le caractère civil du droit d'asile, la nécessité de protéger non seulement les réfugiés, mais leurs familles, et de respecter la propriété –, tout se trouve dans le saint Coran, la Sunna et les *hadith* du Prophète. Cette publication sera, je crois, un instrument très important, qui servira non seulement à renforcer la protection des réfugiés, mais aussi à rendre hommage à ce qui constitue une remarquable tradition en matière de reconnaissance des droits des réfugiés.

L'Ambassadeur a mentionné la nécessité de prêter appui aux populations locales et d'éviter toute tension entre celles-ci et les réfugiés. C'est là, je crois, une question clef. La majorité des réfugiés sont du Sud, viennent du monde en développement, et les populations locales partagent souvent avec eux des ressources très maigres. Voyez seulement le cas de l'est du Tchad. La population tchadienne partage ses ressources en eau avec les réfugiés du Darfour, qui en bien des secteurs sont plus nombreux que les Tchadiens eux-mêmes. Une solidarité très forte avec les populations locales est donc un moyen clef de préserver le respect effectif du droit d'asile.

L'Ambassadeur a aussi mentionné la nécessité de garantir une possibilité durable de rapatriement volontaire. Je ne peux que répéter ce que j'ai déjà dit à ce sujet. Je voudrais rappeler encore son appel à prêter un appui sans réserve à l'UNRWA. Je tiens aussi à dire que lorsqu'on examine la situation de Gaza du point de vue du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés – il y a beaucoup d'autres manières de voir qui vont au-delà de mon mandat, mais, de mon point de vue, ce qui est plus choquant c'est que cette population n'a même pas le droit de fuir. Nous donnons protection et appui aux réfugiés qui ont fui le conflit dans de nombreuses zones, et nous essayons de les aider à supporter leur sort, et trouver un jour une solution à leur sort. Mais dans ce conflit les gens n'ont même pas le droit de fuir, ce qui, bien entendu, rend encore plus tragique la dimension humanitaire de la situation.

(l'orateur poursuit en français)

Je voudrais une fois de plus remercier le Président pour l'invitation, mais aussi dire que nous avons une coopération très importante avec la France, qui est un pays d'asile. La France est le pays qui a reçu le plus grand nombre de demandes d'asile en Europe l'an dernier, et la France nous appuie énormément dans beaucoup de nos activités partout dans le monde, et dans différents volets.

Le Président a parlé de la situation des réfugiés de longue date. En effet, la priorité politique du HCR en 2008 a été précisément la situation des réfugiés de longue date, et nous espérons que la prochaine session du Comité exécutif pourra adopter les résultats de la réflexion et du dialogue que nous avons entrepris en décembre avec les États Membres, les organisations non gouvernementales et d'autres acteurs. Mais, en effet, la

question des solutions est essentielle – solutions politiques, mais aussi solutions humanitaires. Au cours de l'année écoulée, nous avons aidé 735 000 réfugiés à retourner chez eux – 735 000 aidés par le HCR partout dans le monde. C'est un chiffre assez impressionnant. Nous avons présenté 100 000 demandes de réinstallation préparées par le HCR.

Nous constatons que dans quelques États, et quelquefois dans des États avec des problèmes de développement énormes, l'intégration locale devient acceptable. L'exemple le plus remarquable est la Tanzanie, qui a accepté la naturalisation de 170 000 Burundais du groupe de Burundais qui se sont enfuis en 1972. On parle, naturellement, de la naturalisation de leurs enfants et de leurs petits-enfants, mais cela montre qu'il y a une générosité des pays d'accueil, que la communauté internationale doit appuyer, parce que l'intégration d'un si grand nombre de réfugiés pose des problèmes de développement extrêmement complexes.

Je tiens à souligner aussi ce que le Président a dit sur la responsabilité de protéger. J'espère que l'exemple africain pourra avoir un rôle très important dans la création d'un climat de confiance pour permettre un débat utile à ce sujet. Je voudrais souligner aussi tout ce que le Président a dit sur l'accès humanitaire, l'espace humanitaire, la sécurité de l'action humanitaire et la protection des civils en général.

Je voudrais dire en toute sincérité que quand je regarde le Conseil de sécurité, je le regarde avec un tout petit peu d'envie. Récemment, j'ai eu une petite infection et j'ai essayé de résoudre le problème avec l'aspirine, mais l'aspirine n'a pas résolu le problème. Il a fallu un antibiotique. Le drame c'est qu'au HCR nous n'avons que l'aspirine. C'est le Conseil qui a l'antibiotique.

Le Président : Je remercie le Haut-Commissaire pour les précisions qu'il a apportées. Malheureusement, dans certains cas les antibiotiques sont moins efficaces, en tous cas moins immédiatement qu'on peut l'espérer.

Je voudrais plus généralement remercier M. Guterres pour sa présence et pour les informations extrêmement utiles qu'il nous a communiquées. Je crois que les interventions qui ont été faites par les membres du Conseil témoignent de leur plein soutien au Haut-Commissaire lui-même et à l'action du HCR et de son personnel. Je crois que ces interventions témoignent également de l'intérêt que nous attachons à avoir des échanges réguliers avec le Haut-Commissaire sur les très nombreux défis qui mobilisent tant le HCR que le Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 45.